

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVI

LEVIS — JUILLET 1930

No 7

LE FIEF ET SEIGNEURIE DE TERREBONNE

Le 23 décembre 1673, la Compagnie des Indes Occidentales concédait au sieur André Daulier des Landes " l'étendue de terre de deux lieues de face sur la rivière de Jésus autrement dite des Prairies, à prendre du côté du nord, depuis la borne du fief et terre de Lachenaie en remontant la dite rivière vis-à-vis l'île de Jésus, et deux lieues de profondeur, que l'on nommera dorénavant Terrebonne. . . " Cette concession était faite à perpétuité en toute propriété et seigneurie.

M. Daulier des Landes qui était le secrétaire de la Compagnie des Indes Occidentales n'était jamais venu dans la Nouvelle-France et n'avait pas l'intention de s'y établir. Il est difficile de dire dans quel but il s'était fait concéder cette seigneurie. Nous pouvons présumer qu'il voulait tout simplement la vendre pour en retirer un bon profit.

Huit ans plus tard, le 26 octobre 1681, il vendait en effet sa seigneurie à Louis Lecompte Dupré, marchand, de Montréal, pour la somme de cinq cents livres. C'est Charles Aubert de la Chesnaye, riche marchand bourgeois de Québec, qui représentait M. Daulier des Landes dans cette transaction du 26 octobre 1681 (1).

(1) Acte de Pierre Duquet, notaire à Québec, 26 octobre 1681.

Le 23 octobre 1698, Louis Lecompte Dupré rendait foi et hommage pour son fief et seigneurie de Terrebonne (1).

Lecompte Dupré fit un certain nombre de concessions dans sa seigneurie. Le 14 juin 1707, l'intendant Jacques Raudot, du consentement du seigneur Lecompte Dupré, permettait aux habitants de la seigneurie de Mille-Iles, autrement dite Terrebonne, de construire un moulin dans l'endroit de la dite seigneurie qu'ils jugeraient à propos, moyennant quoi ils demeureraient déchargés à perpétuité du droit de banalité (2).

M. Lecompte Dupré décéda à Montréal le 13 juillet 1715. Sa veuve, Catherine Saint-Georges, tant en son nom que comme représentant ses enfants mineurs, vendit la seigneurie de Terrebonne, le 1er octobre 1718, à François-Marie Bouat, lieutenant-général de Montréal, et à Madeleine Dumont, sa femme (3).

Bouat et sa femme gardèrent la seigneurie de Terrebonne moins de deux années. Le 2 septembre 1720, ils la vendaient à messire Louis Lepage de Sainte-Claire, curé de la paroisse de l'île Jésus, pour la somme de dix mille livres, monnaie de France (4).

Le chanoine Lepage fut le véritable fondateur de Terrebonne. Par son industrie et ses différents établissements, il réussit à peupler cette importante seigneurie en quelques années.

L'aveu et dénombrement rendu par le chanoine Lepage le 20 mai 1736 nous donne de précieux renseignements sur le fief et seigneurie de Terrebonne.

Le seigneur Lepage s'était réservé quatre domaines dans sa seigneurie, le premier de quatre arpents de front sur quarante de profondeur, le deuxième de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le troisième de sept arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie et le quatrième de dix-sept arpents de front sur la profondeur de la seigneurie.

(1) Acte de François Genaple, notaire à Québec, 23 octobre 1698.

(2) Ordonnances des Intendants, cahier no 1, folio 115.

(3) Acte de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 1er octobre 1718.

(4) Acte de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 2 septembre 1720.

Du troisième domaine l'aveu et dénombrement dit :
“ Le troisième de sept arpents de terre de front sur toute la profondeur du dit fief de Terrebonne, sur lequel il y a une église de 92 pieds de long sur 36 de large avec deux chapelles en croix chacune de 15 pieds en carré, le tout construit en pierre et couvert en bardeau, un presbytère de 37 pieds de long sur 30 de large construit de pièces sur pièces à un étage couvert en planches. Un grand corps de logis de 120 pieds de long sur 40 de large construit en pierres à trois étages avec trois greniers au-dessus, couvert en planches et bardeau, dans lequel grand corps de logis sont quatre moulins à eau faisant farine contenant ensemble 42 en carré moulanges du pays. A 50 pieds du dit grand corps de logis au-dessus des dits moulins à farine est un autre moulin à eau à deux scies faisant planches, de 60 pieds de long sur 30 de large construit en bois, la chaussée des dits moulins à blé et planchers en maçonnerie de pierre, de 250 pieds de long et de 12 pieds de hauteur sur 25 pieds d'épaisseur au-dessus, et à environ six arpents de laquelle chaussée, en est une autre de 180 pieds de long sur environ 14 pieds de large ou épaisseur et 10 pieds ou environ de haut, lesquelles deux chaussées renferment un îlet faisant partie du dit domaine, lequel îlet contient environ 22 arpents en superficie . . . ”

L'aveu et dénombrement de 1736 nous donne aussi tous les noms des habitants alors établis dans la seigneurie de Terrebonne ; ce sont : Joachim Lebel, Pierre Nantel, Joseph Belhumeur, François-Simon Delorme, François Brunet fils, Pierre Limoges père, Charles Biron, François Brunet père, Charles Gruet, Pierre Dufour, Joseph Parent, Pierre Provencal, Pierre Blondin, François Paris, Gilles Paris, Augustin Hubout dit Tourville, Ignace Bonhomme dit Beaupré, Clément Charles père, Louis Limoges, François Locat, Clément Charles fils, Albert Ouimet, Pierre Limoges, Joseph Limoges, Jean-Baptiste Dupré, Jean Taillon, Pierre Lapointe, Clément Charles père, Louis Limoges, Antoine Charles, Jean-Baptiste Dupré père, Michel Vendet, Joseph Lapointe, Pierre Gaulin, André Colin, Pierre Payette dit

Saint-Amour, Jean-Baptiste Rancourt, Antoine Levreau, Jean-Baptiste Robin, Pierre Masson, Jean-Baptiste Masson, Pierre Marier, Jean-Baptiste Delège, Charles Maisonneuve, Michel Limoges, Jean-Baptiste Dutrisac, François Angers, Joseph Ouimet, Charles Bédard, Jean Lagroix, Ambroise Paris, Pierre Paris, Jacques Limoges, Denis Véronneau, Ambroise Migneron, Jacques Brière, Louis Ouimet, Michel Loisel, Pierre Gareau dit Saintonge, François Locat, François Laroche, Gabriel Riquet, François Riquet père, Jean Riquet, Joseph Quevillon, Jean-Baptiste Quevillon, Adrien Quevillon, Jacques Barbe, Jean Charpentier, Louis Locat père, Louis Locat fils, Antoine Locat, Joseph Labelle, Jean-Baptiste Nantel, Jean-Baptiste Robillard, François Beauchamp, Joseph Beauchamp, Louis Renault, François Dubois, Charles Migneron, Roque Thouin.

L'abbé Lepage de Sainte-Claire avait fait beaucoup pour le développement de sa seigneurie de Terrebonne, malheureusement ses nombreuses entreprises le conduisirent presque à la ruine, et, le 15 janvier 1745, il était obligé de vendre le fief et seigneurie qu'il possédait depuis un quart de siècle à Louis de Chapt de Lacorne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine (1).

A la mort de Louis de Chapt de Lacorne, la seigneurie de Terrebonne passa à son fils François-Josué de Lacorne et à sa fille Marie de Lacorne, mariée à Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.

Le 12 février 1784, François-Josué de Lacorne, alors résidant à Beaulieu, en France, vendait à Pierre-Paul Margane de Lavaltrie la part de la seigneurie de Terrebonne dont il était propriétaire (2).

Moins d'un mois plus tard, le 10 mars 1784, la seigneurie de Terrebonne passait à Jacob Jordan (3).

On sait que Jacob Jordan joua un rôle assez important dans le commerce et la politique. Il fut le premier

(1) Acte de Blanzv et Adhémar, notaires à Montréal, 15 janvier 1745.

(2) Acte d'Antoine Foucher, notaire à Montréal, 12 février 1784.

(3) Acte de Sanguinet, notaire à Montréal, 10 mars 1784.

député d'Effingham et il fut même proposé comme orateur de notre premier Parlement en 1792.

À la mort de Jordan, la seigneurie de Terrebonne fut vendue par autorité et adjugée, le 14 décembre 1802, à Simon McTavish.

McTavish était un des bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. McTavish décéda en juillet 1804, avant d'avoir pu terminer la princière demeure qu'il s'était fait construire au pied de la montagne, à Montréal, et dont les ruines sont encore visibles.

Le 28 février 1817, les honorables MM. William McGillivray et James Reid, exécuteurs testamentaires de Simon McTavish, se croyant suffisamment autorisés par le testament de McTavish du 2 juillet 1804 et un jugement de la Cour du Banc du Roi du 20 octobre 1815, disposaient de la seigneurie de Terrebonne en faveur de Roderic MacKenzie pour la somme de 28400 livres (1).

Il y eut procès à ce sujet et, le 20 janvier 1824, la Cour d'Appel annulait la vente consentie à Roderic MacKenzie et déclarait que la seigneurie de Terrebonne devait être considérée comme faisant partie de la succession de McTavish.

Enfin, le 31 décembre 1832, sur la poursuite de William Smith Plenderleath et de Marguerite Chaboillez, sa femme, sur les biens de Simon McTavish, la seigneurie de Terrebonne était adjugée à Joseph Masson pour la somme de 25,150 livres sterling.

L'honorable M. Masson décéda le 15 mai 1847. Il laissait sa seigneurie à sa veuve, née Marie-Geneviève-Sophie Raymond.

Dès l'année suivante, madame Masson décidait de bâtir un vaste manoir qui pût loger aisément tous les membres de sa nombreuse famille. Elle exécutait d'ailleurs par cette construction un projet que l'honorable M. Masson avait conçu mais qu'une mort prématurée l'avait empêché de réaliser.

Madame Masson décéda dans son manoir le 17 novembre 1883. Le "château Masson" est aujourd'hui la

(1) Acte de Griffin et Thomas Baron, notaires à Montréal, 28 février 1817.

propriété des Pères du Saint-Sacrement qui l'ont transformé en Juvénat (1).

Le 8 octobre 1926, M. Ernest-S. Mathieu, notaire, de Terrebonne, devenait propriétaire du capital des rentes seigneuriales de l'ancienne seigneurie de Terrebonne. Un an plus tard, le 9 juin 1827, M. W. A. P. Whiteford, de Montréal, achetait des héritiers Masson les pouvoirs d'eau, etc, de la même seigneurie pour le prix de \$300,000.

JEAN-CHRISTOPHE-MARIE DE MONCEAUX

M. de Monceaux était le fils de Christophe-Marie de Monceaux, écuyer, procureur du roi au Châtelet de Paris, et de Marie-Catherine Dièvre.

Le marquis de Beauharnois, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, amena M. de Monceaux à Québec comme un de ses secrétaires.

Dans les chicanes de l'intendant Dupuy avec le gouverneur de Beauharnois, au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier, M. de Beauharnois, qui s'y connaissait plus en art militaire qu'en droit, eut recours aux lumières de son secrétaire. C'est M. de Monceaux qui rédigea toutes les pièces signées par M. de Beauharnois dans ce fameux imbroglio. Il faut avouer qu'il n'était pas de force à lutter avec M. Dupuy. C'est probablement cette malheureuse chicane qui engagea M. de Monceaux, homme paisible et tranquille, à repasser en France à l'automne de 1730.

Pendant son séjour dans la Nouvelle-France (4 septembre 1729), M. de Monceaux avait épousé Marie-Madeleine Juchereau Duchesnay, fille du seigneur de Beauport.

M. de Monceaux était l'ami intime de M. Verrier qui fut procureur général du Conseil Souverain de 1728 à 1758. Les Archives de la province de Québec possèdent plusieurs lettres de M. de Monceaux à M. Verrier.

(2) On peut consulter sur le château Masson l'ouvrage du R. P. Léo Boismervu, S.S.S., *Les étapes d'un manoir canadien*, publié en 1924.

DE LA DUREE DES NOCES

Il a été dit que, dans les siècles passés, chez nos ancêtres, comme chez les Israélites du temps de Jésus, les fêtes nuptiales se prolongeaient plusieurs jours. Peut-on déterminer quelle était la durée moyenne des belles et populaires noces au Canada?

Dans le mémoire que nous avons préparé, il y a plus d'un lustre, afin de raconter par le menu, comment on faisait une noce dans le comté de Beauharnois vers 1870, nous avons établi que dans cette localité la plupart des noces duraient trois jours (1).

En était-il de même dans d'autres endroits du pays; en était-il ainsi, auparavant?

Pour réponse, nous avons quelques extraits d'ouvrages parus au Canada et aux Etats-Unis.

Remontons d'abord à l'année 1753 et voyons ce que nous en dit le sieur Bonnefons dans son *Voyage au Canada*, p. 94.

“ Dans mes amusements d'hiver, depuis mon retour à Québec, je fus invité à une noce qui devait se faire à dix lieues de la ville au milieu du mois de décembre; nous partîmes en carriole sur la neige et arrivâmes le même jour au rendez-vous. Nous y restâmes *cinq jours* en plein divertissement”....

Passons à 1800, en compagnie du notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui exerça sa profession à Montmagny de 1791 à 1841. Dans ses précieuses notes sur le “ mariage des habitants de la campagne”, le tabellion nous informe que dans la région où il a vécu, les mariages se célébraient généralement le mardi et que les fêtes duraient *deux ou trois jours*, suivant l'état de fortune des époux (2).

* * *

Les colons d'origine anglo-saxone, ne paraissent pas avoir célébré avec tant d'ardeur que les celtes et les latins, si l'on s'en rapporte à deux mémorialistes de la première partie du XIX^e siècle.

M. Haight, dans *Life in Canada fifty years ago*, c'est-à-dire vers 1830, nous informe que chez les campagnards d'On-

(1) E.-Z. Massicotte, *Une noce populaire, il y a cinquante ans*. 1923.

(2) P.-G. Roy, *La famille Boisseau*, suivie des mémoires de N.-G. Boisseau.

tario les noces ne duraient qu'une journée. Au lendemain du mariage on se mettait au travail.

Martin Welker, auteur de *Farm Life in Central Ohio, sixty years ago*, dit, à son tour, que dans la partie des États-Unis où il a grandi, les noces ne duraient que deux jours. Le premier jour, la fête se faisait chez les parents de la mariée. Dans la nuit on sérénadait les "conjoints" puis le lendemain on festoyait chez les parents de l'époux.

* * *

La plus extraordinaire noce, pour sa durée, daterait d'il y a soixante ans et nous en relevons le compte rendu dans une étude signée H.-J.-J.-B. Chouinard et qui précède l'*Histoire et la généalogie de la famille Chouinard* par Jacques de Gas-pé.

Écoutons l'estimable annaliste :

" En 187... j'ai passé quelques jours à Saint-Jean-Port-Joli, j'ai entendu parler d'une double noce dont la description a fait pendant longtemps le sujet des conversations des habitants de Saint-Jean-Port-Joli et autres lieux.

Un des plus riches cultivateurs de... propriétaire d'une très grande terre et d'une maison en pierre de dimensions extraordinaires, mariait le plus jeune de ses fils et la plus jeune de ses filles, derniers rejetons d'une famille de plus de quinze enfants déjà presque tous mariés et bien pourvus.

" Les noces durèrent *trois semaines*. Pendant la première semaine étaient invités les parents et amis de la paroisse des jeunes époux. Dans la deuxième semaine et la troisième semaine, ce fut le tour des parents et amis de deux autres paroisses voisines. Pendant tout ce temps, ces invités furent hébergés chez le père des nouveaux époux. Il y eut des repas plantureux, arrosés de liqueurs généreuses, danses et chansons, musique par des "violoneux" qui se remplacèrent et faillirent mourir à la peine. Il ne faut pas oublier que pendant tout ce temps les vastes étables offraient une hospitalité large et une provende généreuse aux nombreux chevaux qui avaient amené tant d'équipages. Ces prodigalités sont passées de mode aujourd'hui à cause du coût élevé de la vie."

* * *

Aujourd'hui, les noces durent... l'espace d'une cérémonie religieuse, puis les époux fuient leur parenté en auto, en wa-

gon, en bateau, en avion. Les bienheureux! ils cherchent l'isolement dans la cohue des gares et la tranquillité dans la fourmilière des palaces.

Autres temps, autres goûts.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DU R. P. GARNIER A M. DE FRONTENAC

(10 juillet 1673)

Monseigneur,

Après vous avoir présenté mes très-humbles respects et vous avoir assuré que je prends grande part à la joie commune de votre heureuse arrivée dans le pays, priant Dieu qu'il vous y assiste de son esprit, afin que tous vos desseins réunissent à l'avancement de son saint service, pour l'honneur du roi et pour le bien de tout le pays; je suis aussi obligé de vous informer de ce qui se passe dans ce quartier qui regarde le service du roi, surtout que j'ai reçu vos ordres apportés par le sieur de La Salle. Je les ai signifiés aux Sauvages de cette nation, qui comprend trois bourgades. Deux composées des naturels du pays, et la troisième des restes de plusieurs nations huronnes détruites par les Iroquois. Tous ensemble peuvent faire huit cents hommes capables de porter la guerre chez leurs ennemis. Les principaux de chaque bourg ont été députés pour vous aller trouver au lieu que vous leur avez marqué; ils sont en bonne disposition de recevoir vos ordres et de vous contenter en tout; ils ont fait la paix avec toutes les nations à qui M. de Courcelles leur avait défendu de faire la guerre, le roi les ayant prises sous sa protection. Ils ont bien recommandé à toute leur jeunesse de ne pas tourner leurs armes de ce côté-là; leur plus forte pensée est maintenant pour le commerce vers Montréal, où ils porteraient volontiers leurs pelleteries, si les denrées s'y donnaient à meilleur marché qu'à Orange, où elles ont renchéri cette année. Ils souhaitent aussi passionnément que les Français habitent leur pays, surtout ceux qui leur sont plus utiles, comme sont les forgerons et les armuriers; ce sont les requêtes qu'ils vous présenteront eux-mêmes. Je suis, etc. (1)

(1) *Missions du Canada, Relations inédites de la Nouvelle-France.*

ODET D'ORSONNENS

Les Odet d'Orsonnens appartiennent à une ancienne famille patricienne du canton de Fribourg, Suisse, suivant Blanc de Charney, auteur d'une *Histoire des familles patriciennes de Fribourg*. Ils allèrent s'établir en cette ville vers la fin du XIVe siècle, et comptent encore aujourd'hui parmi les premières familles de l'endroit. Le *Lexique général de la Suisse*, de Leu, publié à Zurich, en 1758, donne une place d'honneur à cette famille. En 1789, Jean-Jacques Holtzhalb, dans un supplément au dictionnaire de Leu, parle encore des Odet d'Orsonnens.

Le premier membre de cette famille distinguée qui vint s'établir au Canada fut M. Prothais d'Odet d'Orsonnens, patricien de Fribourg. Il vint au pays en qualité de capitaine de la compagnie des grenadiers du régiment de Meuron, en 1810. Lorsque ce corps fut licencié après la paix de Gand, le capitaine d'Orsonnens fit partie de l'expédition à la Rivière Rouge, organisée par lord Selkirk, gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson et propriétaire du district d'Assiniboia. La conduite et la bravoure dont fit preuve le capitaine d'Orsonnens à la prise du fort Williams furent hautement appréciées par ses supérieurs.

De retour de cette expédition, il alla s'établir à Saint-Roch de l'Achigan et se bâtit un manoir qu'il baptisa "La Chaumière Suisse." Il mourut subitement, d'une maladie de coeur, le 16 mars 1834, laissant deux fils et deux filles.

L'ainé, Thomas-Edmond d'Odet d'Orsonnens, naquit à Saint-Roch de l'Achigan, le 30 octobre 1818, devint médecin et fut durant plusieurs années président de la faculté de médecine de l'Université Victoria, Montréal. Il était chevalier de Saint-Grégoire le Grand, etc.

Son fils aîné, Louis-Gustave, dont la noblesse fut reconnue par Pie IX, qui lui octroya le titre de comte, fut éduqué pour l'armée et devait rejoindre la Garde Suisse à Naples, dans laquelle son cousin était capitaine, lorsque le royaume de Naples fut renversé par la révolution. Il entra dans la milice canadienne le 17 novembre 1859, mais donna sa démission en 1862, pour étudier le droit. Après avoir été reçu

avocat, il entra dans le 4e Chasseurs Canadiens et obtint une commission de lieutenant le 15 décembre 1865. Il servit sur la frontière de Niagara en 1866, et fut promu capitaine le 8 mars 1867. Major de brigade le 3 janvier 1868, lieutenant-colonel, 19 juin 1869. En 1871 il eut le commandement temporaire du 6e district militaire au camp de Laprairie.

Vers la fin de l'année 1869, il fit un voyage en Suisse, et, sur l'invitation du président de la Confédération helvétique, assista aux manoeuvres de l'armée comme attaché à l'état-major de Berne.

En 1874, le lieutenant-colonel d'Orsonnens publiait une brochure sur l'organisation militaire au Canada.

Ce fut aussi lui qui, dès 1867, suggéra aux Canadiens d'aller au secours du Souverain Pontife. Un régiment de zouaves canadiens fut organisé l'année suivante.

Le gouvernement canadien l'envoyait en Angleterre en 1883, pour étudier l'organisation militaire du Royaume-Uni, afin de se préparer à prendre le commandement d'une école d'infanterie au Canada.

FRED-J. AUDET

ACCORD ENTRE M. DE LANAUDIÈRE ET M.
VARIN (16 OCTOBRE 1753)

Nous soussignés sommes convenus de faire venir en société de France l'année prochaine pour notre compte et risque en ordonnance des assurances

Quatre cent barriques de vin, quatre cent quarts d'eau-de-vie, trois cent quarts de lard et trente quarts de lard à larder, pourquoy moy Varin ay remis à M. de la Naudière vingt cinq mille livres en lettres de change ce que moy La Naudière reconnais avoir reçu et en outre une autre somme de cinq mille livres aussi en lettres de change pour être employée en France à la cargaison du bâtiment l'entreprenant dont moy la Naudière ay cédé une moitié dans le quart d'intérêt que j'ay dans led. navire à M. Varin suivant le billet que je luy en ay fait cy devant — fait d'ouble sous nos seings à Quebec le 16^e 8^{bre} 1753.

VARIN (1)

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

REPONSES DES IROQUOIS, ALGONQUINS ET NE-
PINSSINGUÉS DU LÂC DES DEUX MONTAGNES,
AUX PAROLES DE M. LE MARQUIS DE BEAU-
HARNOIS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA
NOUVELLE-FRANCE, DU 12 AOUT 1741

Première réponse des vieillards iroquois

Mon père, nous n'oublierons aucune des paroles que vous nous avez portées dans le fameux festin que vous venez de faire à vos enfans de Ganesatagué (1) dont il doit être parlé parmi toutes les nations. Vous ne vous êtes pas contenté d'avoir nettoyé nos coeurs qui étaient engloutis au milieu des chagrins et chargé de mauvais discours, lorsque vous avez bien voulu recommoder les affaires qui étaient communes entre les Hurons de Lorette et nous.

Aujourd'hui, mon père, vous faites briller sur nos têtes le plus beau soleil qu'on ait jamais vu; l'obscurité et les ténèbres de la nuit où nous étions sont entièrement dissipés; nous pensons, nous réfléchissons et nous fumons paisiblement autour du grand feu que vous venez d'allumer dans notre village de Ganesatagué; vous nous avez exhortés à suivre votre volonté, à écouter votre parole et vous avez bien voulu être le grand Chef de notre village, qui est aujourd'hui le vôtre, à la prière que nous vous en avons faite.

Eh! mon père, est-il un bonheur semblable au nôtre? nous voyons au milieu de nous un feu qui doit durer autant que la terre sera terre parce que la puissance du Roi notre Père et notre attachement pour lui ne mourront jamais. Grand merci mon père, et mille fois grand merci de ce que vous venez de faire; vous êtes notre bon et véritable père; nous n'en pouvons douter; nous serons aussi comme nous avons été jusqu'à présent vos véritables enfans, ce discours ne peut plus mourir.

Second discours des vieillards

Mon père, nous ne saurions trop admirer, combien vous êtes un grand esprit, vous voyez que la manière de nous gouverner allait souvent à notre perte, et que nous étions exposés

(1) Qui veut dire Montagnes.

à voir dans nos villages les arbres les mieux enracinés renversés au moment qu'on y aurait le moins pensé.

Trois chefs indépendans ne peuvent guère s'accorder pour travailler ensemble et de concert pour bien gouverner la terre dont ils sont chargés; vous avez remédié à ce mal en élevant Garontouanen et le mettant seul à la tête de nos affaires, en engageant pas trois colliers les autres chefs de lui être attachés et soumis, et en liant par un autre collier tous les guerriers à cet arbre qui représente votre personne même à Ganesatagué. Plus nous pensons à ce bon ordre que vous y établissez, plus nous vous remercions, mon père, de nous avoir donné de l'esprit et nous vous assurons que nous autres vieillards assemblés, que les femmes, les guerriers, les enfans en un mot tout le village avec nous en sont dans une joie et un contentement parfaits.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de la bonté que vous avez eue ces jours passés d'essuyer nos larmes sur les pertes que nous avons faites de nos jeunes guerriers aux Chicachas, dont vous avez couvert les corps dispersés par des présens magnifiques dans un festin. Voilà quatre branches de porcelaine qui nous assurent de votre reconnaissance. Nous prions nos pères les missionnaires de nous aider à soutenir nos paroles, suivre vos intentions et de prier pour nous.

Réponse des femmes

Mon père, si les femmes ont quelque pouvoir sur les jeunes gens, vous pouvez être assuré que nous n'oublierons rien pour les engager à ne jamais se séparer du Roi notre père et à défendre dans toutes les occasions ses intérêts au péril même de la vie, que nous allons élever tous nos enfans dans ces sentimens; ce sera le lait dont nous voulons nourrir leur esprit en leur faisant sucer nos mamelles; nous n'oublierons pas en même tems que le Roi notre père est le fils aîné de l'Eglise, comme on nous l'a dit très souvent, et que ses enfans doivent être de véritables Chrétiens.

Nous vous remercions, mon père de tout ce que vous venez de faire pour l'honneur et le bien de notre village et en même temps des présens abondans que vous nous avez faits dans ces temps de famine où nous serions presque tous péris

par la faim sans votre secours et celui de nos pères les missionnaires qui nous ont donné 300 minots de farine, 150 minots de blé d'inde et 45 minots de pois. Il est étonnant combien nous sommes heureux à Ganesatagué, nous en bénissons et remercions continuellement le maître de la vie et nous le prions sans cesse de nous conserver longtemps notre père.

Réponse des guerriers

Mon père, il est impossible à des Sauvages, à de jeunes étourdis comme nous, de vous remercier comme il faut; nous n'avons que trois paroles à vous dire, que notre cœur est tranquille, que jamais nous n'avons été si contents, que nous vous regardons comme notre père et notre chef véritable, que nous ne nous séparerons jamais de Garantonanen, que nous avons le bras levé pour frapper sur la première nation qui oserait nous insulter, et que rien ne nous coûtera lorsqu'il s'agira de défendre vos intérêts. Soyez persuadés que c'est dans la sincérité de nos sentimens que nous parlons il n'était pas même besoin de collier que vous nous avez donné pour affermir votre discours; votre seule parole suffisait; nous vous prions d'informer le Roi notre père de nos sentimens et qu'il a à Ganesatagué de vrais et braves guerriers prêts à tout entreprendre pour son service; nous demandons en grâce à nos pères les missionnaires de nous donner leur bénédiction et de prier pour nous, afin que le maître de la vie nous fasse vivre et mourir dans les bons dessins où nous sommes.

(Ici tous les guerriers se sont jetés à genoux de la manière la plus édifiante: M. Normand, supérieur du Séminaire de Montréal, et MM. les Missionnaires leur ont donné leur bénédiction).

Réponse des Algonquins et Nepisingues

Mon père, nous ne saurions exprimer la joie que nous ressentons de voir aujourd'hui la manière avec laquelle vous avez rendu nos frères les Iroquois contents et tranquilles, dans la peine que je ressentis l'année dernière en voyant leur feu enlevé; je pris parti d'abord pour eux parce que je les aimé véritablement, et peut-être me serait-il échappé dans ma vi-

vacité et mon ressentiment quelques paroles qui auraient pu faire de la peine aux hurons de Lorette.

Maintenant, mon père, vous avez voulu que toutes choses fussent dans la douceur et se passassent paisiblement; j'ai oublié entièrement mes premiers discours, et je dis en deux mots qu'après avoir pris part à la peine de mes frères, je prends part aussi à leur joie.

Mon père, nous vous remercions des bontés que vous avez eues pour nos frères les Iroquois; vous savez que nous n'avons point d'autre feu que le vôtre; celui que vous venez de leur allumer nous unira à eux encore plus que nous ne l'étions; nous n'avons aujourd'hui qu'un même village, un même corps et un même cœur.

Réponse de Makougane

Mon père, je vous remercie de la marque de distinction dont vous m'honorez et du présent que vous me faites; vous pouvez toujours compter sur ma fidélité, vous n'avez qu'à me commander. Je suis prêt à obéir (1).

SAINTE-FOY

“ Sans rappeler les premiers essais de colonisation française tentés ici au XVI^e siècle par Roberval et Cartier, le coin de terre de Sainte-Foy, après la fondation de Québec, a été si rapidement défriché et peuplé, que, dès 1667, on y trouve, non sans étonnement, des habitations presque aussi nombreuses que de nos jours. A cause de leur situation même, pendant l'âge héroïque de notre histoire, il ne s'est guère passé en ce pays d'événement de quelque importance qui n'ait eu son écho en ces lieux. ”

L'histoire de Sainte-Foy a été publiée en 1902 par M. le chanoine H.-A. Scott, sous le titre *Une paroisse historique de la Nouvelle-France: Notre-Dame de Foy*. Ce volume ne comprend que la période de 1541 à 1670. Un second volume conduira l'histoire de Sainte-Foy jusqu'à nos jours.

(1) Archives de la province de Québec.

ANCIENNES DANSES GASPESIENNES

A l'automne de 1920, alors que j'organisais une de ces grandes soirées de folklore "artistique" créées par Marius Barbeau et moi-même, et qui, de 1919 à 1921 obtinrent un succès de curiosité, sinon d'intérêt, j'eus l'occasion de rencontrer une colonie de Gaspésiens établis à Montréal. Charmé par la variété et la grâce de leurs danses, je recrutai parmi eux, un groupe de violoneux et de danseurs et je les produisis dans un programme auquel prenaient part des interprètes du terroir et aussi des artistes renommés tels: Madame Lucienne Boucher, le pianiste Alfred Laliberté, l'organiste Benoit Poirier et le virtuose Stanley Gardner.

La mention des Gaspésiens au programme excita une vive curiosité et quelques jours avant la soirée, qui avait lieu le 25 novembre 1920, la *Presse* publiait avec gravures et cartes les notes suivantes dont j'ignore l'auteur:

" Dans la Gaspésie, ce Finistère canadien, le folklore est particulièrement riche... Chez ces populations autant maritimes que terriennes, l'existence, toute d'activité physique, d'endurance et de sang-froid développe la rubustesse physique et entretient la souplesse musculaire. Une vie simple, une résignation aux forces de la nature autant que leurs qualités de vieille race ont laissé leur empreinte dans l'âme locale.

" On trouve en Gaspésie un bon nombre de familles à noms anglais ou celtiques. Leur provenance s'explique souvent par la colonisation, mais encore par les naufrages qui, au cours du siècle dernier, ont été plutôt fréquents dans le large estuaire du Saint-Laurent. C'est ainsi que l'on rencontre un peu partout, sur la côte gaspésienne, des Dunn, des Fitzpatrick, des Sinott, des Fraser, des McIsaac. Si ces nouveaux venus n'ont pas altéré le fond de la race, ils en ont considérablement enrichi le folklore. En effet, cette infiltration de traditions écossaises et anglaises, a donné au folklore local, de source normande, une richesse et une variété qui sont l'apanage exclusif de la Gaspésie.

" Quant au parler de ces gens, c'est peut-être celui qui diffère le plus sensiblement des autres régions de notre province, tout en admettant son unité linguistique.

“ Cependant, par leurs archaïsmes, leurs mots de provenance jersaise, leurs anglicismes, et toutes les expressions particulières à leur pays, les Gaspésiens ont un vocabulaire original, un parler de fort belle venue, une prononciation d'une saveur vraiment captivante.

“ Ces gens pratiquent une foule de gigues et de contredanses fort animées et décidément plus originales que celles qui ont été conservées dans la région montréalaise. ” (la *Presse*, 20 novembre 1920).

La soirée de folklore du 25 novembre fut si bien accueillie, qu'il fallut la répéter le 2 décembre suivant avec une affluence aussi considérable que pour la première fois.

Les Gaspésiens furent “ ovationnés ” à chaque représentation et j'avais bien l'intention de faire connaître d'autres danses de leur répertoire, mais diverses circonstances m'en empêchèrent. Maintenant que l'occasion de réaliser ce projet ne se présentera plus, pour moi, je consigne ici les menues notes que j'ai conservées sur quelques danses “ de familles ” que pratiquaient nos compatriotes de là-bas.

Autrefois, dans les veillées, on demandait ici et là, la pantomime du Sauvage et du Blanc que j'ai signalée dans un article paru dans le *Bulletin*, (1928, p. 184). Mais la faveur générale allait aux contredanses suivantes :

Le “ Spanday ”, dont les pas sont très vifs, et qui vient des marins du “ Royaume-Uni ”, sans aucun doute, comme son nom l'indiquerait, bien que ce vocable ne se trouve pas dans les dictionnaires. Quelques-uns croient que c'est un dérivé de *Spanker* qui signifie se mouvoir rapidement. Quoiqu'il en soit, le “ Spanday ” ne semble pas avoir fleuri sur nos rives ailleurs que dans la Gaspésie.

La “ Belle Catherine ”, quadrille populaire, connu un peu partout au-dessous de Québec. Il faut quatre couples pour le danser, de même que “ le Castor ” — le “ Cotillon ” — les “ Foins ” — l’ “ Irish wedding ” — le “ Salut des dames ” et le “ Plongeur ” particulièrement joli. Deux autres danses étaient fort brillantes lorsque tous les figurants avaient l'agilité nécessaire: le “ Reel à neuf ”, pour trois hommes et six femmes et le fameux “ Reel des Matelots ” pour trois hommes. J'ai vu ce *reel* exécuté avec un tel entrain, par les gas-

pésiens Ludger Côté, Luc Samson et son fils Hervé Samson, que les amateurs en restaient émerveillés.

De ces choses qui furent aimées, bientôt il ne restera que le souvenir car, on peut le présumer, le tourisme en pénétrant dans la pittoresque péninsule va faire naître des ambitions et des préoccupations dans lesquelles les amusements des anciens jours n'auront aucune part.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DU PERE BRUYAS AU GOUVERNEUR DE
FRONTENAC

(12 juin 1673)

Monseigneur,

Il y a longtemps que je souhaitais une occasion semblable à celle-ci, pour vous présenter mes très-humbles respects et ceux de tous les Pères qui demeurent dans les Missions iroquoises. Je n'en pouvais pas désirer une plus favorable que celle du P. Boniface, qui conduit à Québec une grande partie de nos chrétiens qui se réfugient entre vos bras comme en un lieu d'asile, où ils espèrent de conserver leur foi et d'être à couvert contre leurs ennemis. Il n'est pas nécessaire de vous recommander ces nouveaux canadiens; je suis assuré qu'ils n'auront pas sujet de regretter ce qu'ils ont quitté, et qu'ils trouveront avantageusement, à Québec, les choses nécessaires pour subvenir à leur extrême pauvreté. Ceux qui restent ici ne tarderont pas à les suivre, surtout s'ils apprennent le bon accueil que l'on aura fait à leurs compatriotes; nous les y pousserons autant que nous pourrons, puisque M. Talon nous a témoigné que le roi le désire, et que nous ne pouvions rien faire de plus conforme à ses intentions. Il n'y a point d'autres nouvelles en ces quartiers, sinon que nos voisins, je veux dire les Hollandais, n'ont point encore vu de navire aborder à Manathe, ce qui les inquiète fort, et rend les étoffes si chères, que nos iroquois sont résolus de s'en pourvoir à Montréal. J'espère d'avoir l'honneur de vous écrire par nos ambassadeurs, qui partiront bientôt pour aller à Kébec vous assurer de leur obéissance; cependant, je vous supplie de croire que je suis avec tout le respect possible, etc. (1)

(1) *Missions du Canada, Relations inédites.*

MEMOIRES DU SIEUR CEBET (1)

ESQUISSE HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LE CANADA PRESENTE
A LA CONVENTION NATIONALE LE 10 PLUVIOSE L'AN 3 PAR
LE CITOYEN CEBET, CHEF DU BUREAU DU MOUVEMENT
DE LA COMMISSION DES ARMES ET POUDRES

Le bruit des victoires éclatantes des Enfants de la Liberté s'est fait entendre aux vieillards canadiens réfugiés en France, leurs regards sont fixés sur une colonie puissante qui fut leur berceau asservie depuis 35 ans par une nation perfide et tandis que les tyrans tremblent sur leurs trones chancelans, que les succès sur tous les points du globe sont aussi rapides que l'éclair, les Canadiens osent se livrer à cet espoir consolateur qui en portant la paix dans leur âme fugitive leur présage leur retour dans une patrie qui avec eux ne forme qu'un seul et même voeu,

Representans d'un peuple Souverain, vous qui dans le silence méditez et préparez les prodiges incalculables des héros de la République, qui saisissez avec transport tout ce qui peut tendre à sa gloire et à sa prospérité accueillez le faible tribut d'un citoyen français naturalisé Canadien par son séjour dans cette infortunée colonie, interprete fidèle et organe de ses compatriotes.

Lors de la révolution des Etats Unis de l'Amérique une lueur d'espérance vint flatter les Canadiens fidèles à la France, ce fut alors qu'on agita si la possession du Canada lui avait été utile ou onéreuse. Les Communes Maritimes consultées eurent bientôt résolu ce problème important mais le préjugé d'une cour insouciante l'emporta sur des avantages qui devaient ajouter à la prospérité du commerce, notre marine ne recueillit aucun fruit de sa supériorité et le Canada resta dans l'oubli.

Il n'en sera pas ainsi de la Convention Nationale sentinelle surveillante. Elle a porté ses regards sur les propriétés de la République la plupart enlevés par la trahison et la perfidie. Elle pesera dans sa sagesse les avantages de celles qui rendront notre commerce puissant et prospère, et le Canada n'échappera pas à sa sagacité.

(1) Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXIII, p. 105.

Cette colonie passa en 1760 sous la domination anglaise et la paix honteuse de 1763 leur en assura la conquête. Il ne fut cédé à la France que les petites Isles St. Pierre et Miquelon pour faciliter notre pêche à Terre-neuve, objets bien humilians et trop modiques pour favoriser cette branche de commerce qui a dégénéré par la privation d'un terrain assez étendue et commode.

Ce vaste pays est trop connu pour en faire une nouvelle description. Il suffira de dire que le fameux fleuve St. Laurent le divise en deux du nord au sud ouest il est formé des eaux des cinq lacs au dessus du fort Frontenac et se jette dans l'océan à Anticosti après avoir été grossi de plusieurs rivières la partie supérieure communique à la Nouvelle Orléans (la Louisiane) par le fleuve Mississipi, cette portion demembrée du Canada est sous le despotisme du Tyran Espagnol (La ville du Détroit est l'entrepot de cette communication nombre de familles françaises y sont établies, cet heureux climat répond à celui de la Provence).

Les deux rives du fleuve St. Laurent depuis son embouchure jusqu'à l'isle aux Coudres, 20 lieues au dessous de Québec, sont couvertes de bois; là commencent les premières habitations qui se multiplient en remontant le fleuve à l'aspect de la nature colossale et gigantesque on reconnaît la régularité des campagnes cultivées d'Europe, les environs de Québec à deux lieues dans la campagne sont rians et bien peuplés. C'est dans le même ordre qu'on parcourt 60 lieues jusqu'à Montréal toujours en remontant le fleuve; la ville des Trois-Rivières est à 30 lieues de Québec et à la même distance de Montréal. Cet espace contient un nombre prodigieux d'habitans cultivateurs et guerriers, jouissant d'une honnête aisance, il existait dans cette région lors de la conquête environ 92 mille habitans naturalisés.

Le genre de travail est la culture des terres dont la bonté équivaut aux meilleures de Normandie; le grain n'y est semé qu'à la fin d'avril et en mai après la fonte des neiges; on y fait la moisson à la fin d'août; le cultivateur quitte avec la même gayeté la charrue pour prendre le mousquet, et on peut dire des Canadiens qu'ils sont à la fois laboureurs et soldats.

Ils joignent à leurs travaux champêtres la chasse et la pêche, ce qui les maintient dans cette activité continuelle qui

les rend robustes et vigoureux et à l'épreuve des plus pénibles fatigues.

A l'époque de la conquête, l'agriculture n'y avait pas été assez protégée et encouragée, suite ordinaire d'un gouvernement pusillanime et insouciant sur la prospérité de ses colonies; nos rivaux en ont doublé les produits depuis qu'ils l'ont asservie et l'abondance en bled est telle que le superflu approvisionnerait pour plusieurs mois la République.

A cet avantage celui de la pelleterie mérite la plus sévère attention. Cette branche importante de commerce a encore amélioré celui de l'Angleterre, où nous versons nos trésors pour satisfaire à nos besoins et à notre lutte.

La pêche du loup marin, dans la partie du nord au bas du fleuve avait excité l'émulation canadienne: les postes établis au Mécatina et à La Bra d'or fabriquaient les huiles et préparaient les peaux, l'Anglais a donné à cette exploitation la plus grande extension ainsi que pour la pêche de la baleine commune dans ces mers.

La restitution de ce beau pays faciliterait et rendrait l'activité et les premiers avantages de la pêche de la morue à Terre-neuve (école à la fois utile et pénible pour former de vigoureux matelots) et les secours respectifs de la République et du Canada rétablirait et resserrerait les liens d'un commerce florissant et prospère (Les batimens canadiens portaient à St. Domingue et aux autres colonies des Antilles les bois d'approvisionnement de toute espèce et la morue sèche; ils re-prenaient en échange des taffias, des sucres, caffés &c).

La construction des vaisseaux y fut également négligée. Quelle position plus heureuse que Québec au bord du fleuve, où les vaisseaux de haut bord les plus considérables peuvent mouiller et séjourner sans danger, où l'hivernement est praticable sans craindre le dépérissement des batimens par la pique des vers, contagion funeste dans les Antilles, d'ailleurs l'abondance des bois de toute espèce propres à la construction et à la mature dont l'exploitation et le transport sont également commodes. Rien en effet n'offre les mêmes ressources, les mêmes avantages et ce vaste chantier de Québec où se construisent des vaisseaux de haut bord n'a jamais réuni ces ouvriers nombreux, ce mouvement actif que nous présentent

nos ports d'Europe qui frappent d'étonnement le voyageur et annoncent à leur aspect, l'industrie, l'abondance et la richesse d'une nation commerçante.

Le Canada renferme des mines en abondance. Avant la conquête une seule forge était exploitée à St-Maurice près les Trois-Rivières. Elles fournissaient les poêles et autres ustensiles si nécessaires dans un climat où le froid est si âpre et si rigoureux.

Ce pays est si abondant en gibier et en poisson qu'ils suppléèrent pendant plus d'un an en 1758 et 1759 à la disette du pain dont chaque individu n'avait que 4 onces $\frac{1}{2}$ l. de cheval par jour.

Cette colonie n'inspirait point aux voyageurs dirigés par l'ambition, la curiosité ou le devoir de s'expatrier cette crainte involontaire dont on est saisi en allant habiter les autres colonies, tombeau infailible du plus grand nombre d'Européens, ces climats n'ont de redoutable que la froidure, les hommes y acquièrent plus de vigueur et la fécondité y est plus abondante; l'expérience depuis la découverte des colonies a justifié cette assertion. Quelles ressources ce vaste pays ne procurerait-il pas à la République lorsqu'une paix glorieuse ramènera nos héros dans leurs foyers après le licenciement de nos phalanges victorieuses, leur âme agrandie, leurs exploits guerriers, tout leur inspirera cette noble ambition d'être encore utiles à la Patrie et l'amour des voyages leur fera franchir les mers, ils voleront avec enthousiasme dans nos colonies pour y propager l'agriculture, le commerce et les arts; le Canada où la liberté a établi son empire dès avant la découverte de cet immense pays tendrait ses bras fraternels aux enfans de la République pour ne plus faire qu'une même famille.

Le commerce d'échange avec la France était d'un produit incalculable, le Languedoc, la Guienne, le Poitou, la Normandie, le Lyonnais, la Touraine, l'Orleanais, concouraient à ce commerce lucratif et important; les manufactures de Montpellier, de Toulouse, de Montauban pour les couvertures de laine, draps, cadis et autres étoffes, reprendraient leur activité première, les fabriques de soyeries de Lyon, de Tours repeuplèrent leurs ateliers; Orléans rétablirait ses bonneteries les toiles & draperies de Normandie auraient de nouveaux canaux ouverts à leur exportation. Marseille ajouterait

à ses armemens d'autres vaisseaux chargés d'huiles, savons, fruits, épices, drogueries, Paris comme autrefois fournirait aux objets de luxe, de parure, de bijouteries les vins de Bordeaux, les Eaux de vie de Cognac, de La Rochelle, de l'Isle de Rhé seraient restituées à nos frères les Canadiens, et ces Echanges de richesses rendraient l'activité et la première splendeur à nos places maritimes de Bordeaux, Marseille, Bayonne, La Rochelle, Nantes, Port Malo, Rouen le Havre (J'ai vu en rade de Québec en 1757 malgré la guerre avec l'Angleterre plus de 45 navires français et le même nombre au moins en 1758 la plupart de ces vaisseaux y rechargeaient des bois de toute espèce huiles de poisson et morue sèche pour St. Domingue et les Antilles où ils reprenaient des denrées coloniales pour l'Europe; ces triples voyages étaient des plus productifs au commerce.)

La réunion du Canada à la République soit par la force des armes soit par la loi que la Convention Nationale peut donner à une nation rivale et sans foi, et elle n'a qu'à le vouloir rapprocherait et resserrerait les liens avec une puissance voisine et amie qui a reconquis sa liberté; une communication de propriétés ferait disparaître ces guerres intestines, alimentées par l'astuce et la perfidie et qui désolent les frontières des états unis de l'Amérique. Le Sauvage ami des Français rentrerait paisible dans sa cabane et reporterait indifféremment aux deux nations voisines les fruits de sa chasse et de sa pêche, et ses vrais enfans de la liberté fraterniseraient comme autrefois avec les deux peuples avec cette franchise, cette aménité qui n'offrait qu'une même famille.

La Convention Nationale portera ses regards paternels sur cette vaste contrée du Canada dont on vient de donner une faible esquisse elle murira dans sa sagesse les avantages d'une propriété usurpée à la France puissent ses soins et sa vigilance rendre les Canadiens à leur patrie chérie; ils ne respirent qu'après le moment généreux qui les réunirait à la République française. Avec quelle allégresse ils revoleraient dans leurs pays. La nature serait peut-être pour la première fois d'accord avec la politique le frère volerait dans les bras de son frère et leurs cris de joye serait un hymne et du bonheur et de reconnoissance pour les libérateurs à jamais célè-

bres dont l'imposante attitude aurait brisé leurs fers et le génie réparé leurs désastres.

N^{ta}. B^é. Les connaissances locales acquises par le Cien. Cebet qui s'est trouvé au siège de Québec en 1759 et qui a été témoin des deux dernières campagnes, l'ont mis à même de calculer et d'apprécier les forces nécessaires pour en faire la conquête, les relations qu'il s'y est conservées avec la famille de sa femme canadienne ne lui laissent aucun doute sur les dispositions des Canadiens, les forces des Anglais dans cette contrée lui sont également connues et au besoin il donnera ses idées lorsqu'il en sera requis.

CEBET

Chef de la 4^o. Section de la 3^e. Division de l'artillerie et du génie du département de la guerre, r. de l'université, au coin de celle du Bacq.

Paris le 12 janvier 1777 .

Monseigneur,

Permettés à un faible citoyen de mettre sous les yeux de votre grandeur des idées que le zèle et l'amour patriotique lui ont suggéré, les circonstances actuelles offrent l'espoir de voir le Canada rentrer sous la domination de la France. C'est le voeu des colons qui habitent ce vaste pays, c'est celui des bons français, c'est le mien, Monseigneur, plus ardent encore par l'avantage que j'ai d'être naturalisé canadien par le séjour que j'ai fait dans cette colonie, et par le lien conjugal qui m'a uni à une canadienne.

Cette colonie est parfaitement connue de votre Grandeur, votre sagacité, Monseigneur, en présidant au difficile examen des abus qui s'y étaient commis, vous a acquis la double connaissance de son utilité, et combien cette portion de l'Amérique serait encore précieuse à la France.

Vous n'avez, Monseigneur, coopéré à la juste punition des forfaits qu'en contractant l'obligation d'être un jour le restaurateur de ce vaste pays. Vous êtes devenu le protecteur né des Canadiens. J'ose ici interpréter leur voeu unanime et c'est dans votre amour pour le bien public qu'ils mettent leur confiance. J'implorerais pour moi-même votre protection, Monseigneur, si ce pays était rendu à la France, mes services pendant cinq ans dans les bureaux de la marine où j'ai été

employé, les instructions sur l'administration des finances que je fournis en 1761 à M Accaron, et qui doivent exister encore dans les bureaux, les connaissances particulières que j'ai de cette colonie, les nombreux parens que j'y ai laissés, sont autant de titres que je réclamerais afin de pouvoir m'y rendre utile. C'est moi, Monseigneur, qui redigeai le compte volumineux du munitionnaire avec le Roi, presque sous les yeux de Votre Grandeur, et qui restai attaché à son sort, depuis sa détention jusqu'à la conclusion de sa comptabilité. Mes faibles talens languissent depuis longtems dans l'inaction. Avec quelle joye je revolerais encore dans un pays qui m'est doublement cher, et quel serait mon zèle, Monseigneur, si vos bontés daignaient m'y employer utilement.

Si mes voeux étaient sans effet et qu'enfin je fusse forcé de renoncer pour toujours à cette seconde patrie; pourrais-je espérer, Monseigneur, que vous voudrés bien vous intéresser à mon sort en me procurant un emploi qui me fasse vivre. M. de Reine qui ne respire que le bien du service de son Roi et votre gloire, Monseigneur, dont la belle âme a toujours pour objet d'obliger tout ce qui est honnête et malheureux, a bien voulu parler de moi à Votre Grandeur j'ai eu l'avantage de vous être connu, Monseigneur, dans un temps où ma conduite toujours irréprochable, semblait me préparer une carrière paisible mais des revers sans nombre m'ont assailli et il ne m'est resté que l'amour du travail et la probité pour partage, l'un et l'autre trouvent toujours en vous, Monseigneur, un protecteur bienfaisant et magnanime, et cette recommandation fait seule ma confiance.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

CEBET,

rue du temple, vis-à-vis la rue Chapon.

MEMOIRE SUR LE CANADA

12 juillet 1777

La possession du Canada est-elle utile ou onéreuse à la France

C'est une question digne de fixer l'attention de tout patriote assez éclairé pour trouver dans son coeur des raisons

d'aimer son pays. Chaque citoyen doit à l'Etat le tribut de ses talens, l'homme de génie consacre à sa patrie ce qu'il reçoit de la nature, et de ce moment il acquitte la dette qu'il avait contractée dès en naissant. Le citoyen dont les lumières ne sont que le fruit d'une intelligence plus bornée n'en est pas moins obligé de payer le tribut imposé par l'honneur. Il concourt autant qu'il est en lui au bien général et c'est le sentiment intime de cette obligation qui me dicte aujourd'hui ce mémoire tracé d'aprez ce que j'ai vû, d'aprez ce que j'ai calculé, la seule vérité caractérisera mes assertions, et si mon esprit peut errer, au moins mon coeur sera pur.

Depuis que les colonies anglaises se sont armées contre leur métropole, la question de l'utilité ou de l'inutilité du Canada est agitée plus fortement que jamais. Dans quelques voyages que je viens de faire dans nos ports, j'ai entendu mille voix prévenir par leurs acclamations la décision même de ce problème important mais le préjugé abuse quelquefois et le ministre qui veille sur cette partie du gouvernement ne se décidera jamais, qu'en raison des faits les plus démonstratifs. Qui mieux que lui connaît ce pays, objet de tant de spéculation?

Quelle époque pour son ministère, si aprez avoir enfin reconnu l'utilité d'une colonie devenue si fameuse, il rendait à la France une possession dont son génie aurait embrassé toutes les ressources et tous les avantages.

Cette colonie passa en 1760 sous la domination anglaise, ma main servit même alors à tracer les articles de capitulation. Forcé de repasser en France, je me rendis à Paris au commencement de 1761 la playe de la perte de ce pays saignait encore, les troupes, les familles canadiennes, que l'occurrence et l'amour patriotique obligèrent à s'expatrier étaient déjà dispersées dans les provinces que je parcourus, et y avait empreint cette tristesse, suite ordinaire des maux qu'entraînent les horreurs de la guerre. Le cri général, en gémissant sur l'infortune des Canadiens, fut que le Canada était onéreux à la France. Cette opinion prévalut appuyée du raisonnement de certains politiques, que la prospérité effective de l'Etat intéresse peu et qui ne cherchent dans une question quelconque que l'occasion de soutenir des paradoxes insi-

dieux, abus coupable, mais trop ordinaire d'un talent, que guide le seul orgueil.

L'opulente Martinique fut également soumise au vainqueur du Canada, ce fut alors encore qu'on insista plus fortement sur la nécessité de tout sacrifier pour cette dernière possession, en renonçant à l'autre toujours persuadé de son inutilité il est vrai que dans les quatre dernières années d'administration les monopoles, les vols, les rapines, portèrent la somme des dépenses à un taux si exorbitant, qu'on détourna avec indignation les yeux d'un objet qui grossissait de plus de 60 millions la dette de l'État.

La paix de 1763 mis fin aux disputes. Le Canada entier resta à l'Angleterre, il ne fut cédé à la France que les petites isles St-Pierre et Miquelon, pour faciliter notre pêche à Terre-neuve, objets bien humilians pour notre nation, et trop modiques pour favoriser cette branche de commerce qui a dégénéré par la privation d'un terrain assés vaste et commode.

Les Canadiens passez en France, depuis plusieurs années toujours gémissans, toujours consternés de la perte de leur patrie, osent se livrer de nouveau à la douce espérance qu'ils pourront être réintégrés dans leurs anciennes possessions. Ces jours heureux semblent devoir naître de la division de nos ennemis dans ces contrées éloignées, leur politique même, fruit d'une réflexion trop tardive semble indiquer que la conservation de leurs autres possessions d'Amérique exige que le Canada rentre sous la domination française pour servir de frein et de barrière aux tentatives des colons qui soustraits au joug de la metropole, formeraient une république puissante, rivale dangereuse qui peut-être un jour frapperait des mêmes coups les autres potentats de l'Europe. Mais ce ne serait pas assez de recouvrer un pays immense, la propriété en serait-elle possible et facile? C'est en voyant ce qui nous la fit perdre que l'on peut se convaincre de ce qui nous la ferait conserver.

Jusqu'en 1750 que les finances furent administrées en Canada par M. Hocquart, intendant, sous un gouvernement doux et pacifique, la somme des dépenses n'absorba encore celle des recettes quoi qu'il entrat dans les premières l'entretien des fortifications, l'édification des forts et postes, la paye des troupes, les presens aux sauvages, la construction des

vaisseaux, bateaux &c. Les registres de ces temps éloignés pourraient encore justifier cette assertion. A cet avantage se réunissait l'exportation immense des denrées et marchandises de France. Les provinces de Languedoc, la Guienne, le Poitou, la Normandie, le Lyonnais, la Touraine, l'Orléanais concourraient à ce commerce lucratif et important.

Les manufactures de Montpellier, de Toulouse, de Montauban pour les couvertures en laine, draps, cadis et autres étoffes étaient dans la plus grande activité. Les fabriques de soieries de Lyon et de Tours occupaient un nombre prodigieux d'ouvriers, Orléans pour ses bonneteries, les toiles et draperies de Normandie, Marseille pour les huiles, savon, fruits, épices, drogues, Paris pour les objets de luxe, de parure, de bijouterie, les farines de Moissac, et de Nerac, les vins du Bordelais, les eaux de vie de Cognac, de Larochele, de l'Isle de Rhé étaient autant de richesses échangées contre celles du Canada, les places de Bordeaux, de Marseille, de Larochele, de Nantes, de St-Malo, de Rouen, du Havre enfin étaient par les armemens considérables destinés pour cette colonie.

Le fléau de la dernière guerre dont les premières hostilités des Anglais furent si funestes au commerce n'ébranla point le courage du négociant, la mer couverte de vaisseaux ennemis ne ralentit point son activité, les armemens se firent avec la même sécurité. J'ai vû à Québec l'année 1757 depuis le mois de juin au mois d'octobre 38 navires marchands venus d'Europe, et l'année suivante 42 chargés en denrées et marchandises.

Le successeur de M. Hocquart (M. Bigot) fut moins sage dans la distribution des finances; d'ailleurs les dépenses multipliées nécessairement, les premières années de son administration par les préparatifs qu'il fallut faire au loin pour s'opposer à l'invasion des Anglais en construisant de nouveaux forts et postes, trop multipliés à la vérité mais dont la cupidité avait fait naître la nécessité grossirent la somme à la charge de l'État. Les troupes qui passèrent successivement de France dans la colonie jusqu'en 1757 en furent une autre cause, les abus qui s'introduisirent par degrés opérèrent les dépenses considérables des dernières années le discrédit enfin de la monnoye papier par la suspension de paiement

des lettres de change au mois d'octobre portèrent la dette de la nation à une somme énorme.

On donnait en Canada les derniers temps qu'il était encore au Roi une ordonnance de 100 l. papier en échange pour un écu de 6 l.

Ce furent là sans doute les justes causes qui firent résoudre le gouvernement à n'envoyer plus en Canada que de faibles secours en 1759, 1760 et d'y renoncer enfin à la paix de 1763.

Les pertes que le commerce a essuies depuis que les Anglais jouissent de cette portion de l'Amérique sont inappréciables. Elles sont moins connues, parce que chaque négociant est intéressé à la conservation de son crédit et que sa situation ne se manifeste au dehors que quand la confiance lui est ôtée. La France n'ayant d'autres possessions que St-Dominique, la Martinique, la Guadeloupe, la dispendieuse et meurtrière Cayenne, les isles St-Pierre et Miquelon (on ne parle point de l'Inde, cette partie est étrangère à notre objet) le commerce s'est trouvé retreci néanmoins le négociant étant toujours entraîné par un véhicule puissant par l'espérance du gain, les armemens aprez la paix ont presque été aussi considérables qu'auparavant, on a pourvu à l'envi les restes des colonies françaises, mais la spéculation a été funeste les faillites sans nombre se sont multipliées plusieurs ports marchands en fournissent la preuve affligeante et combien encore qui ne doivent l'existence qu'à leur crédit? Qu'on jette les yeux sur Larochele autrefois opulente.

Cette place ne pourra jamais réparer ses pertes que par le rétablissement de son commerce avec le Canada.

Nos manufactures ne languissent-elles pas encore depuis la perte de cette colonie? Combien d'ouvriers depuis la paix ont déserté les fabriques de France pour passer en Angleterre? Ils y ont porté leur industrie conforme au goût canadien que les Anglais n'avaient pas qu'ils engourdissent enfin a opéré dans tous les Etats la privation de cet immense pays.

Outre le débouché de plusieurs millions en denrées et marchandises que le Canada procurait à la France, il a dans son sein des richesses connues qui n'ont jamais reçu assés d'accroissement, de protection et d'activité. C'est ce qui nous reste à établir.

Ce pays est trop connu pour en faire une nouvelle description, il suffira de dire que le fameux fleuve St-Laurent, le divise en deux du nord-est au sud-ouest il est formé des eaux des cinq lacs au dessus du fort Frontenac, et se jette dans l'Océan à Anticosti après avoir été grossi de plusieurs rivières.

Il est couvert de bois sur les deux rives jusqu'à l'isle aux Coudres, 20 lieues au dessous de Québec, où on trouve de premières habitations qui se multiplient en remontant le fleuve on reconnaît alors la régularité des campagnes cultivées d'Europe les environs de Québec à 2 lieues dans la campagne sont riants et bien peuplés. C'est dans le même ordre qu'on parcourt 60 lieues jusqu'à Montréal toujours en remontant le fleuve. Cet espace contient un nombre prodigieux d'habitans cultivateurs et guerriers jouissant tous d'une honnête aisance. Il fut fait un denombrement pendant la dernière guerre des trois gouvernements de Québec, Montréal et les Trois-Rivières, il existait alors environ 73 (?) familles canadiennes.

Le genre principal de travail est la culture des terres dont la bonté équivaut aux meilleures de Normandie, le grain n'y est semé qu'à la fin d'avril et en mai après la fonte des neiges, qu'on recueille vers la fin d'août, l'habitant quitte de sang froid la charrue pour prendre le mousquet au premier ordre. On peut dire des Canadiens qu'ils sont à la fois laboureurs et soldats.

Ils joignent à cet exercice journalier la chasse et la pêche, ce qui les maintient dans cette activité continuelle qui en fait des hommes vigoureux à l'épreuve des plus longues fatigues.

L'agriculture n'y a pas été assés encouragés, elle pourrait être portée au delà de tout ce qu'on pourrait exprimer en détruisant par gradation l'immensité des bois dont ce pays est couvert: l'habitant désintéressé, est satisfait quand il a de quoi suffire à sa consommation de bouche, le petit superflu est employé aux achats de marchandises dont il se couvre avec une honnête simplicité.

Les Anglais néanmoins ont amélioré cette branche de commerce depuis qu'ils en sont possesseurs. Il s'est fait à Québec des chargemens immenses en blé pour le dehors; il en

a été exporté les années 1773 et 1774 plus de 800 mille minots pour les autres possessions anglaises. Ainsi nos rivaux ont doublé cette partie de leurs richesses, et dans ce moment si nous redevenions les maîtres de ce pays nous profiterions des fruits de leurs travaux, ils auraient semé et nous recueillerions.

A cet avantage on pourrait ajouter celui de la Peleterie. Ce commerce est totalement interrompu depuis la dernière guerre. Les Anglais ne le feront jamais avec le même succès que les Français ils ne sauraient acquérir l'amitié et la confiance des sauvages, que les Français avaient inspiré, la France privée de ses pelteries du Canada porte ses millions dans l'étranger.

On ne s'est jamais assés occupé d'un objet bien avantageux dans la partie du nord au bas du fleuve. La pêche du loup marin dont les huiles avaient déjà ouvert une branche de commerce. Les postes établis au Mecatina, à Labrador et autres n'y ont pas été assez protégés, ils pourraient devenir de la plus grande importance on pourrait essayer la pêche de la baleine commune dans ces mers. La réhabitation de ce pays faciliterait et rendrait l'activité et les premiers avantages de la pêche de la morue à Terre-neuve, école pénible pour faire de bons matelots, et les secours respectifs qu'une même nation pourrait se procurer rétablirait et resserrerait les liens d'un commerce florissant.

La construction des vaisseaux y a été négligée. Quelle position plus heureuse que Québec au bord du fleuve où les vaisseaux de haut bord les plus considérables peuvent mouiller et séjourner sans danger; où l'hivernement est praticable sans craindre le dépérissement des bâtimens par la pique des vers, contagion funeste dans les autres colonies, d'ailleurs l'abondance des bois de toute espèce propres à la construction dont l'exploitation et le transport sont si commodes. Rien en effet n'offre les mêmes avantages. Ce vaste chantier où les vaisseaux de guerre construits autrefois à Québec, n'a jamais eu ces ouvriers nombreux et habiles, ces mouvements actifs que nous présentent nos ports d'Europe qui frappent d'étonnement et d'admiration le voyageur et annoncent à leur aspect, l'industrie, l'abondance et la richesse d'un commerce florissant.

Les mines que le Canada renferme dans son sein sont également connues. Celles de fer n'ont été que faiblement exploitées à St-Maurice, près les Trois-Rivières. Néanmoins elles fournissent toutes les matières de ce genre si nécessaire aux colons particulièrement les poëles dont l'usage est indispensable dans un pays où le froid est si rigoureux.

Ce pays d'ailleurs est si abondant en gibier et poisson qu'il suppléa pendant plus d'un an dans le cours de 1758 et 1759 à la disette du pain dont chaque particulier n'avait que 4 onces avec demi livre de cheval par jour. Les navires du munitionnaire arrivés au printemps de 1759 rendirent l'abondance. Mais alors l'invasion générale des Anglais fit disparaître ces derniers beaux jours. Elle entraîna la perte du Canada et la ruine des citoyens.

Le Canada encore n'inspirait point à celui que l'ambition ou le devoir oblige de s'expatrier cette crainte, dont on est saisi malgré soi, en allant habiter les autres colonies, tombeau presque inévitable du plus grand nombre des Européens. Ces climats n'ont rien de redoutable que la froidure, les hommes y deviennent plus vigoureux et la fécondité plus abondante, l'expérience depuis la découverte des colonies a justifié dans tous les temps cette assertion. Quelle ressource ce vaste pays ne produirait-il pas à la France en la débarassant d'un superflu de bras inutiles que la paresse et l'oisiveté rendent tous les jours dangereux ou à la charge des autres citoyens dont le nombre s'est multiplié encore par une longue paix; ces hommes sans état trouveraient là les mêmes avantages qu'à Cayenne où ils accouraient autrefois par milliers sans craindre de trouver la mort en ouvrant les entrailles de la terre.

Cette dernière réflexion doit faire cesser par rapport au Canada les cris de ceux qui prétendent que les colonies détruisent la population, et que ce n'est qu'à la faveur des nombreuses troupes qu'on est forcé d'y faire passer qu'on les maintient dans un état de deffense respectable.

Le Canada fut pris à la vérité après avoir été deffendu pendant plusieurs années quoique secouru par des troupes françaises. La perte de Québec en 1759 qui entraîna celle du reste de la colonie en 1760 fut plutôt l'effet de la fatalité que de la bravoure de nos ennemis qu'on avait à combattre. On

gardera un respectueux silence, surtout ce qui ne fut pas prévu alors pour la défendre avec avantage.

Il suffit de remonter à des temps plus éloignés et de rappeler à la nation l'époque de 1690 à jamais mémorable au nom français dans ces contrées qui immortalisa le brave Frontenac qui avait l'honneur d'y commander, ce pays encore alors presque inconnu à l'Europe était sans fortifications et sans défenses, les colons triomphèrent de guerriers, ils devinrent cultivateurs et ceux qui leur ont succédé ont également hérité de leur bravoure. Les Canadiens ont donné dans les derniers temps de leur liberté des preuves d'un courage intrepide. Les troupes françaises témoins de leur bravoure sont repassées en Europe pleines de surprise et d'admiration.

Cette colonie est parfaitement connue du ministre éclairé qui a aujourd'hui le département de la Marine. Tous ses avantages n'ont point échappé à sa sagacité. Puissent ses soins et sa vigilance rendre les Canadiens à leur patrie. Ils ne respirent qu'après le moment heureux qui les réunirait à la France, sa première protectrice. Avec quelle allégresse ils revoleraient dans leur pays; la nature serait peut être pour la première fois d'accord avec la politique. Le frère volerait dans les bras de son frère, et leurs cris de joye seraient une hymne du bonheur et de reconnaissance pour le bienfaiteur à jamais célèbre dont la bonté aurait brisé leurs fers et le génie réparé leurs désastres (1).

SAINT-CHARLES DE LANORAIE

“ Lanoraie est située sur la rive gauche du Saint-Laurent, à douze lieues de Montréal. Elle comprend deux anciennes concessions seigneuriales, Lanoraie et Dautray. Ses limites sont Lavaltrie, Saint-Thomas de Joliette et Berthier. Contrecoeur et Saint-Joseph de Sorel lui font face sur la rive droite du fleuve. ”

Dans une brochure publiée en 1912, sous le titre *Le Sacré-Coeur de Lanoraie*, par M. l'abbé Adélarde Desrosiers, on trouve un chapitre qui donne un historique substantiel de la vieille paroisse de Lanoraie.

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRES D'ADAM LYMBURNER A JACQUES
PERRAULT

Londres, 25 mars 1790

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire du 3 février, et j'ai écrit à monsieur Painter, secrétaire du Comité Anglais, du 15 du présent. Je l'ai prié de faire assembler votre comité pour lui donner communication de ma lettre, comme je n'avais pas le tems de vous écrire par la même occasion. Je lui ai donné le détail de ce qui s'est passé sur nos affaires depuis ma dernière; que Mons^r Grenville nous renvoyait toujours disant qu'il attendait des réponses de Mylord Dorchester; que voyant que je ne pouvais rien savoir de Mons^r Grenville, je me suis plaint à Monsieur Powis, et le priai de consulter avec Mons^r Fox sur ce qu'il croyait nécessaire à faire; et qu'en conséquence, Mons^r Fox a demandé de Mons^r Grenville dans la Chambre des Communes si les Ministres du Roy avaient formé aucun plan pour remédier à la Constitution de la province de Québec. Mons^r Grenville a voulu renvoyer Mons^r Fox avec les mêmes espèces de réponses qu'il m'avait déjà donné mais il avait à faire avec un homme qui n'était pas satisfait si aisément, car pour moi j'étais obligé de paraître satisfait. Mons^r Fox la reprit très hautement sur ses excuses, il a dit que le parlement s'était engagé la dernière séance de prendre nos requêtes en considération au commencement de cette séance. Que la séance était déjà bien avancée, et que c'était de l'honneur de cette Chambre de décider là dessus. Que cette Province avait été vingt huit ans sans aucun gouvernement fixe; il priait donc les ministres de dire s'ils avaient intention de produire aucun plan. Il a parlé si fortement sur ce point que Mons^r Grenville s'est trouvé obligé de déclarer que l'on avait formé un plan qu'il était envoyé à Mylord Dorchester pour son approbation, qu'il avait eu raison d'espérer qu'il aurait été de retour il y a quelques tems, mais que le Packet avait eu une longue traversée. Que néanmoins cet accident il espérait le recevoir sous peu et qu'il le soumettrait à la considération du parlement sitôt qu'il l'aurait reçu. Je crois qu'il doit envoyer par le packet d'octobre, et j'espère que Sa Seigneurie l'aurait eu assez en tems pour le renvoyer par le pac-

ket de Nouvelle York du mois de mars, peut être vous aurez eu communication de sa contenue; en ce cas, j'espère que le Comité m'a envoyé des instructions pour me mettre en état de me conduire suivant leurs intentions.

J'ai scu quelque chose de ce plan quelques semaines avant que Monsieur Grenville l'a annoncé publiquement; mais dans une manière si peu certaine que je ne pouvais rester tranquil. Je vous prie de présenter mes compliments aux Messieurs du Comité, et je suis très parfaitement.

Mons^r

Votre très humble et très
obéissant serviteur

A Mons^r Jacques Perrault, l'ainé
Secrétaire du comité français
à Québec.

—
Londres, 26 mars 1790

Mons^r

Cy joint vous avez copie de ma dernière du 25 court. Je n'ai rien appris depuis ce tems qui vale la peine d'être communiquée. J'attends avec beaucoup d'impaticence l'arrivée du paquebot de Nouvelle York dans l'espérance que My Lord Dorchester aura renvoyée le plan par ce batiment en attendant j'ai envoyée par le London un paquet à l'adresse de Mons^r Painter secrétaire du comité anglais contenant les courriers de Londres depuis le 1^{er} de juillet. Vous y trouverez tous la procédure de l'assemblée Nationale de France et je ne doute aucunement que le comité ne trouvera beaucoup de matière qu'il sera à propos de publier pour instruire les Canadiens de ce qui se passe en France.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime Mons^r

Votre très hble et obéiss^t serv^r

Adam Lymburner

Mons Jacques Perrault l'ainé
Secrétaire du Comité Canadien
Québec (1)

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

NOTES SUR L'HOTELLERIE DILLON

L'hôtelier qui capta la vogue, à Montréal, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIX siècle, fut sans contredit Richard Dillon. Ancien valet ou cuisinier, il avait, suivant la tradition, quitté le service du gouverneur Dorchester pour acquérir, le 23 décembre 1789, ce fameux Vauxhall dont nous avons déjà parlé dans le *Bulletin* (1). N'ayant pas réussi, il décida de s'établir au centre même du vieux Montréal, et là, enfin, obtint le succès qu'il cherchait.

Dès 1792, il entre incidemment dans l'histoire anecdotique, au sujet d'une scène de mœurs qui ne plut pas à tout le monde, si l'on s'en rapporte à une lettre, parue dans la *Montreal Gazette* de juin 1792 et relative à l'élection de Joseph Frobisher et de John Richardson, comme députés de Montréal-est. Nous ne traduisons pas cette lettre de crainte de lui enlever de sa saveur :

“ Mr Printer,

“ Having been present at the late election of Mr Frobisher and Mr Richardson, for the easterly Ward of this town, I could not help remarking with what propriety an incident hitherto unknown in this Country was conducted and likewise on the happy choice the Electors have made. No sooner was the Election of these Gentlemen ascertained than they were placed in a Phaeton and dragged through the principal streets by a number of their friends to Dillon's Hotel, amidst universal acclamations. It was particularly striking to observe that astonished satisfaction and pleased amazement, which was visible in the crowd, upon the uncommon sight of a Hogshead of Porter and every other kind of liquor exposed for the general benefit; national prejudice seemed to yield to its happy influence and join in the common *Huzza* the Canadian began to entertain a more favourable idea of the Chamber from this agreeable prelude, and to think it might be a very beneficial thing for their country and themselves if attended with frequent elections of this kind. ”

“ Observator ” (2)

(1) Voir *B. R. H.*, 1927, p. 303.

(2) Hon. E.-Fabre Surveyer, “The first Parliamentary Elections in Lower Canada.”

(June 1792)

Evidemment, dans ces temps lointains, on croyait que la bière et les autres liqueurs pouvaient avoir une influence sur le suffrage.

* * *

En 1796 (20 juin) la *Montreal Gazette* rapporte qu'à une réunion des *Artificers* de la ville, tenue à la Dillon's Hotel, il fut résolu de présenter aux députés de Montréal dont le mandat venait d'expirer, une adresse les félicitant d'avoir si effectivement fait leur devoir durant les sessions du premier parlement du Bas-Canada.

Qu'étaient ces *Artificers*? Une société d'artisans? Nous n'en savons rien, sinon que le président se nommait M. Amable Perrault et que l'adresse fut rédigée en des termes qui méritent de prendre place ici:

" Gentlemen,

We might be justly accused of want of discernment, as well as of gratitude, were we any longer to withhold the public acknowledgment of the very great, meritorious, and unremitting services which you have rendered this Province in general, and the City of Montreal in particular; as their Representatives in Parliament, leaving a glorious example of disinterested conduct as a copy worthy of imitation by your successors, in that important station, if we are so unfortunate, as to be deprived of your future Services.

" Accept then, Gentlemen, of our sincere and hearty thanks, while we beg leave to assure you, that sentiments of esteem for your Persons and Virtue are indelibly stampd on our minds, as will (till memory fails) make us look back with pleasure, and reflect with an honest pride; that by our Votes, we gave to the first Parliament of Canada, some of its brightest ornaments.

" to the Hon. James McGill Esq.

Joseph Frobisher

J. B. Durocher

John Richardson Esquires (1)

Il fut de plus résolu que MM. Amable Perrault, Duncan Fisher, Etienne Roy, Ephrem Sanford, Pierre Sauvage et

(1) Hon. E. Fabre Surveyer. "The first Parliamentary elections, etc."

Thomas Prior iraient présenter l'élogieux document et qu'un compte rendu des délibérations de la réunion serait publié dans les journaux du district, pour l'édification des générations futures.

Quelques jours plus tard les susdits députés, l'honorable James McGill, Joseph Frobisher, J.-B. Durocher et John Richardson remercièrent leurs électeurs et un grand banquet s'en suivit.

Le jeudi, 20 octobre 1796, le sieur Dillon devenait l'hôte d'une compagnie select. A 4 h. de relevée les protonotaires J.-P. Saveuse de Beaujeu et John Reid, le shérif E.-W. Gray, les avocats Levesque, Bédard, Foucher, Davidson, Walker, Russell, Sewell, Ross et Reid offraient le diner aux honorables juges James Walker, Pierre-Louis Panet et Isaac Ogden, ainsi qu'aux principaux négociants, notaires, bourgeois du Nord-ouest et officiers des troupes.

Inutile de se demander si l'on fit bonne chère (1)?

* * *

Toujours en rapport avec notre sujet, donnons la substance d'un contrat singulier dressé par le notaire Pierre Lukin en 1797. Cette pièce est peut-être unique, à Montréal; jugez-en.

Le 22 novembre 1797, Georges Westphall, ancien lieutenant du 6e régiment, reconnaît devoir 20 louis à Richard Dillon, propriétaire du *Montreal Hotel* et, en garantie, il remet à son créancier une mûlatresse, son esclave, nommée Ledy, âgée de vingt-six ans. Celle-ci travaillera chez le sieur Dillon, jusqu'à ce que ce dernier soit remboursé du capital et des intérêts dûs par le sieur Westphall.

Peu fier, dira-t-on, cet officier qui se libère de ses dettes de plaisir en obligeant une femme à peiner? Reste à savoir comment on jugeait cela jadis. Sans nous attarder davantage sur ce pitoyable cas, demandons-nous où se trouvait le *Montreal Hotel* au dix-huitième siècle. Quelqu'un a prétendu qu'il était place du Vieux-Marché, mais rien n'est moins certain, car au début du dix-neuvième siècle, l'établissement du sieur Dillon était bel et bien à l'angle sud-ouest de la Place

(1) A. W. P. Buchanan, "The Bench and Bar of Lower Canada", p. 28.

d'Armes et de la rue Saint-Jacques. Lisez ce que va nous en dire un des anciens touristes, John Lambert, dans ses *Travels through Canada and United States of North America in the years 1806, 1807, 1808.* (London, 1814) ouvrage particulièrement apprécié.

Le *Montreal Hotel* où il est descendu est tout près de l'église Notre-Dame, et il est tenu par Dillon.

"A very good tavern, superior to any other in Canada. Everything is neat and perfectly agreeable to taste. Dillon was in the retinue of Lord Dorchester. He is a very ingenious character and fond of expressing his attachment to his king and country by illuminating and firing pedreroes off in the square upon his Majesty's birthday and other extraordinary occasions."

Les canons de Richard Dillon servirent en tant de circonstances religieuses, patriotiques, et politiques qu'il serait fastidieux de relater ici toutes ces démonstrations. Nous ne ferons exception qu'en faveur d'une seule, parce qu'il s'y mêle une scène de mœurs électorales d'il y a plus de cent ans.

* * *

Le 4 décembre 1811, lors de l'élection de sir James Stuart comme député de Montréal, en remplacement de J.-B. Durocher, décédé, une bruyante procession se forma rue St-Paul, en face de la demeure de l'heureux candidat, qui dut descendre à parader avec ses électeurs.

Quatre cavaliers ouvraient la marche et conduisaient le défilé. Chacun de ces cavaliers portait un fanion.

Sur l'un des fanions se lisait: "A bas la cabale", sur le second "Victoire et patriotisme", sur l'autre "Le triomphe de la compétence".

Le dernier fanion n'avait pas d'inscription. Celle-ci était remplacée par un dessin plus ou moins artistique représentant un aigle tenant quatre dindons dans ses serres. Pour les gens de l'époque ce rébus signifiait quelque chose.

La procession s'arrêta au café Dillon, où l'élu fut salué de quatorze coups des fameux petits canons de l'hôtelier pendant que les zélés partisans récupéraient leurs forces, à l'intérieur du cabaret, il est bien permis de le croire. A la fin du salut, le député Stuart remercia l'électorat en français et en

anglais puis les enthousiastes chantèrent: *Rule Britannia* et Dieu protège le roi.

* * *

C'est à la *Dillon's Coffee House* que le *Beaver Club* se réunit pendant huit ans, de 1807 à 1815 et que le *Gray-beards Club* tint ses séances gastronomiques, lesquelles duraient cinq heures et se répétaient cinq fois l'an.

Si l'on s'en rapporte à un tableau de Kreighoff, la façade de l'hôtellerie Dillon était ornée d'une niche dans laquelle reposait un buste, celui du roi probablement. Peut-être aussi n'était-ce qu'un tableau peint, car dans les estampes antérieures et ultérieures la niche n'existe pas.

En tous cas, après avoir acquis de la réputation, Dillon, sur sa vieillesse, n'était plus le restaurateur d'aparavant. C'est du moins ce qui ressort d'un passage du *Diary* de Nicholas Garry, qui devait laisser son nom au fort Garry, devenu la ville de Winnipeg. Donc Garry écrivait :

"25th May 1821. — Lodged at Dillon's — A miserable Inn. Passed a restless night, having caught a bad cold. At 6 o'clock in the morning the bells (of Notre-Dame Church) rang and continued in a constant monotonous succession till 9."

Le jeune Garry qui s'en allait faire la traite dans l'Ouest, séjourna à Montréal une quinzaine. Pendant ce temps, il apprit à apprécier son hôte car il change de ton lorsqu'il doit le quitter. En effet, le jour de son départ, le voyageur note :

"12th June 1821. — After taking leave of my friends and not the least valuable amongst them was my aged Inn-keeper, Mr Dillon, I left at 2 o'clock."

Cet hôtelier mourut le 6 juin, âgé de 87 ans.

On lui doit une couple de vues panoramiques de Montréal, car le sieur Dillon dessinait et peignait à ses heures. Ses tableaux, qui semblent avoir été exécutés du haut du Beaver Hall au temps où c'était le Vauxhall, sont conservés au musée du château de Ramezay.

A cause de son attachement à tout ce qui touchait à la monarchie, la postérité lui a décerné le titre de *Ultra Loyal host of Dillon's Coffee House*.

Son établissement fut par la suite dirigé par Compain, restaurateur canadien-français notoire.

Plusieurs années après, l'hôtellerie Dillon fut rasée et sur son emplacement on construisit un édifice de quatre étages, ce qui semblait altier, il y a quarante ans. Plus près de nous encore, cet édifice fut à son tour démoli pour être remplacé par l'immeuble à huit étages, devenu le siège social de la banque Canadienne Nationale.

Y asseoirait-on un gratte-ciel de 20 à 30 étages, un jour ?

E.-Z. MASSICOTTE

JACQUES MICHEL

Je mettrai en ce lieu, ne sachant où le mieux placer ailleurs, ce qu'un de nos Français, très digne de foi et reconnu pour tel, nous a raconté de Jacques Michel, huguenot, qui amena les Anglais en ce pays-ci. Ce misérable, la veille de sa mort, ayant vomé contre Dieu et contre notre saint père Ignace mille blasphèmes et s'étant donné cette imprécation qu'il voulait être pendu s'il ne donnait une couple de soufflets avant la nuit du jour suivant à un de nos Pères qui était pris de l'Anglais, vomissant contre lui des injures fort messéantes. Il fut surpris bientôt après d'une maladie qui lui ôte toute connaissance et le fit mourir le lendemain comme une bête. Quatre circonstances de cette rencontre donnèrent de l'étonnement aux Huguenots mêmes, la maladie qui le prit quelques heures après ses blasphèmes, l'erreur des chirurgiens qui étaient en nombre, lesquels donnèrent des remèdes soporifères à un létargique, son trépas si soudain et sans connaissance, expirant sans qu'aucun s'en aperçut quoiqu'il y eut six hommes auprès de lui, la fureur des Sauvages envers son corps qui le déterrèrent et le pendirent selon son imprécation puis le jetèrent aux chiens ? Les Anglais qui étaient dans le fort de Kebec, ayant su cette histoire tragique, dirent tous étonnés, que si les Jésuites savaient tout cela qu'ils en feraient des miracles.

Or, nous le savons maintenant et cependant nous n'en ferons ni prodiges ni miracles : mais nous dirons seulement qu'il ne fait pas bon blasphémer contre Dieu ni contre ses saints, ni se bander contre son Roi, trahissant sa patrie (R. P. Lejeune, *Relation des Jésuites* de 1634).

LETTRE DU R. P. NOUVEL, SUPERIEUR DE LA
MISSION DES OUTAOUAIS, A M. DE
FRONTENAC

(Sainte-Marie du Sault, 29 mai 1673)

Monseigneur,

Comme il est important que vous soyez informé de tout ce qui se passe de considérable en ces quartiers, en voici un fidèle narré.

Les Sauvages parmi lesquels nous vivons ne nous ont jamais paru plus disposés à embrasser le Christianisme qu'à présent. Le bon traitement qu'ils reçurent l'an passé de M. de Courcelles, et les soins de tous les Français avec lesquels ils firent leur traite, ont beaucoup servi à cela, la continuation en est bien importante. Nous tâchons, autant que nous pouvons, conformément à ce que M. le Gouverneur, M. l'Intendant nous en ont écrit, de les porter à continuer leur commerce avec les Français; mais nous voyons déjà que l'établissement des Anglais dans la grande baie du nord, et la proximité des Iroquois avec lesquels les Missisakis ont fait leur chasse d'hiver, causeront un notable préjudice à la colonie. Les Anglais ont déjà fait une grande diversion des Sauvages des terres qui paraissaient au lac Supérieur, et les attirent à eux par de grandes libéralités; et les Iroquois ont envoyé des présents fort considérables dans toutes ces nations, pour confirmer, disent-ils, la paix qu'Onnonthio a faite; mais plutôt pour avoir leurs pelleteries avec lesquelles ils attendent qu'on réponde à leurs présents. Quelques-uns des Sauvages de ces quartiers, qui ont vu pendant l'hiver les Sauvages des terres, qui firent leur traite l'automne passé avec (le sieur) des Groiseliens et les Anglais, nous ont assuré que deux navires étaient arrivés à cette grande baie, et qu'ils étaient en peine d'un troisième qui les suivait, dont ils appréhendaient le naufrage. Ils ajoutent qu'environ deux cents hommes furent mis à terre, et qu'en quatre jours, ils eurent dressé une grande maison qu'ils fortifièrent de plusieurs pièces de canon; ils louèrent beaucoup leur libéralité. J'appris hier qu'ils doivent tenir un grand conseil avec toute les nations qui leur sont voisines. Toutes ces nouvelles font de la peine aux Sauvages qui nous sont affectionnés et, qui jouissant de la paix que les

armes victorieuses du roi leur ont acquise, et de la protection du ciel que le Christianisme commence à leur apporter, sont dans quelques appréhensions que tout cela ne soit troublé par ces révolutions. Nous ne manquons pas là-dessus à leur dire ce qu'il faut pour les encourager à se tenir bien unis à Dieu et aux Français, les assurant que dans cette union ils n'ont pas sujet de craindre.

Le Père, qui a soin de la Mission de Saint-François-Xavier, m'écrit que les Iroquois Tsonnontaéronnon ont apporté vingt présents de paix aux Sauvages de son quartier, et qu'ils leur ont amené deux femmes captives chez eux depuis longtemps; ces présents disent que les Iroquois obéissent à Onnonthio comme à leur père commun, et qu'ainsi ils n'ont que des pensées de paix et qu'ils se doivent aimer comme frères. On ne doute point qu'ils ne se servent de cet appât, ou pour lier commerce avec eux à la sollicitation des Hollandais, ou pour les surprendre et renouveler la guerre s'ils viennent à bout de l'Andastogué, qui est le seul ennemi qu'ils ont sur les bras (1).

SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE LA LONGUE- POINTE

“ Ville-Marie fut fondée en 1642, la paroisse Notre-Dame en 1657 et celle de la Pointe-aux-Trembles en 1674. Entre ces deux églises s'étendait un vaste espace de terres excellentes, montant du fleuve vers le centre de l'île de Montréal. Or, vis-à-vis la tête des îles de Boucherville, s'avancait dans le fleuve, une longue pointe d'où l'on apercevait le panorama de la ville et de la montagne.” C'est là que s'éleva bientôt la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe.

A consulter sur l'histoire de la Longue-Pointe la brochure de M. l'abbé Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice, publiée en 1924 sous le titre *Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe*.

(1) *Missions du Canada, Relations inédites de la Nouvelle-France.*

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE JOLIETTE

La Société Historique de Joliette vient d'avoir une année d'existence. Elle fut fondée en mars 1929 par M. l'abbé Eugène Martin, alors vicaire à la cathédrale et aujourd'hui aumônier des Dames de la Congrégation.

Les premiers membres furent : l'hon. juge J.-M. Tellier, MM. les chanoines R. Bonin, E. Lachapelle, procureur à l'évêché, les RR. PP. Cardin, du Noviciat, P.-E. Farley, c.s.v., préfet des Etudes au Séminaire, Fernand Guilbault, c.s.v., professeur au Séminaire, MM. les abbés Eug. Martin, vicaire à la cathédrale, W. Caillé, professeur au Séminaire, le R. Fr. Carter, sacristain de la cathédrale depuis plus de 35 ans, M. J.-N. Ferland, notaire.

A remarquer qu'on a choisi ces membres avec l'ambition de recruter divers spécialistes qui apporteraient chacun leur collaboration particulière et faciliteraient ainsi les travaux d'ensemble. La Société a élu tout récemment un président dans la personne de l'honorable juge J.-M. Tellier. M. l'abbé Wilfrid Caillé, professeur au Séminaire, en est le secrétaire; M. l'abbé Eugène Martin remplit la fonction de directeur et d'archiviste.

Le but de la Société n'est pas tant, pour le moment du moins, de rédiger une histoire de la ville et de la région de Joliette que de recueillir tous les documents et de constituer des archives qui, advenant sa disparition, deviendraient la propriété de l'Évêché de Joliette. Elle a pour devise: *Colligite fragmenta ne pereant* (St Jean, VI, 12).

Ses séances se tiennent le deuxième vendredi de chaque mois à la Procure de l'évêché. Il n'y a pas de conférences, mais simplement des causeries intimes sur des sujets préparés par le directeur. On étudie les documents, on les complète, on les critique. Au cours de cette dernière année, les membres de la Société ont cherché à connaître la géographie historique de Joliette et de ses environs. Grâce à la *Description Topographique du Bas-Canada* par Bouchette, à la *Colonisation du Bas-Canada sous la domination française* par l'abbé Ivanhoe Caron, et au *Partage des Seigneuries* par le notaire Denys Papineau, etc., il a été relativement facile de bien connaître les lieux avec les divisions anciennes. On sait que Jo-

liette a été construite sur la seigneurie de Lavaltrie, territoire apporté en dot à Barthélemi Joliette par son épouse, Charlotte Tariou de Lanaudière.

De même on a étudié les différentes familles qui ont contribué à la fondation de Joliette. Le livre de M. Pierre-Georges Roy, *La Famille Tariou de Lanaudière* (1922) a fourni tous les renseignements nécessaires. Un descendant de cette noble famille, Charles Gaspard de Lanaudière se maria à Suzanne de Lavaltrie, faisant passer ainsi la seigneurie de Lavaltrie en la possession des Lanaudière. Et c'est Charlotte, leur fille, qui devint la femme de Barthélemi Joliette.

M. l'abbé Joseph Bonin a écrit la vie de Barthélemi Joliette, établissant bien sa descendance de Louis Jolliet, l'intrépide découvreur du Mississipi.

La Société n'entend pas restreindre son action à la seule ville de Joliette. Elle se propose d'approfondir encore l'histoire du diocèse tout entier. Elle espère susciter quelques filiales dans les principales paroisses. Ainsi elle pourra travailler à l'histoire régionale et contribuer, si modestement que se soit, à préparer la synthèse de l'histoire générale.

P.-E. FARLEY, C. S. V.

SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

“ La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace est formée de la seigneurie Vincelotte concédée par Talon à Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amyot, le 3 novembre 1672 et par le gouverneur de Frontenac à Joseph Amyot de Vincelotte le 1er février 1693; du fief Gamache ou Gagné, concédé par Talon à Gamache et Belleavance le 3 novembre 1672; du fief Sainte-Claire concédée par Frontenac à René Lepage le 7 mars 1693; des fiefs Lafresnaye et Fournier ou Saint-Joseph. ”

A consulter sur le Cap-Ignace *Monographie de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace depuis 1672 à 1903* par M. l'abbé N.-J. Sirois, publiée en 1903.

FRANÇOIS LABBE DIT LABISSONNIERE

“ Le 29 janvier 1669 A Esté Enterré François L Abbé dit La Bissonnjere, soldat de L'Ancienne Garnison, aagé de 32 ans ou Enuiron prjs a L'hospital. ” (Registre N.-D. de Montréal) (1).

Il dut être inhumé dans le cimetière de la rue St-Paul, entre les rues St-Nicolas et St-Eloi.

Nous connaissons peu de chose sur la vie de cet individu. Nous ignorons la date de son arrivée dans la colonie. Son titre de “ soldat de l'ancienne garnison ” indique pourtant qu'il arriva avant le régiment de Carignan. Mais le règlement de sa succession donne à entendre qu'il fut licencié au débarquement du régiment, (malgré qu'il paraisse y avoir fait quelque service) fait voir à l'évidence qu'il s'occupa de la traite, énumère les bénéfices qu'on en rapportait déjà et surtout donne des détails instructifs sur la nature et le coût des funérailles d'un homme qui laissa quelques biens, aux premiers jours de la colonie de Montréal.

Par son testament, François Labbé dit LaBissonnière avait fait l'église de la paroisse son héritière universelle, étant “ Donnataire Testamentaire à Lad. paroisse ”.

Tous ses meubles et effets devaient être déposés à l'hôpital quand la mort le prit, puisque, aussitôt après le décès, la veille de l'enterrement, et dans la sacristie, on procéda à l'inventaire.

Du 28e janvier 1669

Messire Gilles Perot Prestre et Curé de La paroisse de Villemarie dans L'Isle de Montréal qui auroit reçu cy deuant par Escrit La dernière volonté de françois L'Abbé dit La Bissonnière cy deuant soldat de La Garnison et Interprète dans la comp. du Sr. dugué (2) après la mort dud. La bissonnière dans L'hospital de ce Lieu se seroit transporté dans La Sacristie de L'Eglise dud. Villemarie assisté de Monsieur Dupuy major de Lad. Isle Exécuteur Testamentaire dud. deffunct et Jean Baptiste Migeon Sr de Branssac fai-

(1) La chapelle de l'hôpital servait encore à cette date d'église paroissiale.

(2) Les mots “ cy deuant soldat de la garnison et interprète dans la compagnie du Sr Dugré ” sont ajoutés entre lignes et en marge.

sant pour Da^{lle}. Jeanne Mance administratrice dud. hospital pour faire Inventaire des choses qui se trouueroient dans Led. Coffre pour Conseruer Les droits à qui Il appartiendra, ou sur La dernière Volonté portée et Expliquée dans Lord^e. testament et Première dans Led. Coffre.

un paquet de Castor secs dans Lequel s'est trouué La quantité de

Vingt Castors secs

plus une robbe de Cinq Castors gras

plus 1 demie robbe de trois Castors gras

plus 1 autre robbe de Cinq Castors gras

plus 1 demie robbe de un Castor gras

plus 1 robbe de quatre Castors gras

plus 1 robe de quatre Castors gras

plus 2 Castors gras attachez ensemble

plus six Castors separez

plus La Valeur d'un Castor et demy gras

plus un demy Castor

plus trois babouges gras

plus 1 castor coupé en deux gras

Suiuent les choses qui se sont trouuées dans Led. Coffre:

3 paires de Souliers Sauvages, deux paires non paracheuées

1 pe. souliers francois a homme

1 pe. bas d'estame gris

1 pe. bas de creze. tel quel

1 meschant collier sauage

1 vieil Cappot bleuf (1)

1 paire de Chaussons de Couuerte

1 paire de mitaines bleues très meschantes

1 sac de toile

1 aue. plus petit

2 meschants bonnets

3 chemises de toile blanche (2)

2 chemises neuues de Chanure

2 pes. Carnessons de toile blanche

5 mouchoirs à moucher

(1) "Vendu 10 lbs par la brie" (Jacques Picot dit Labrie, marguillier en 1669).

(2) "Traitez par la brie".

d'original des biens dellaissez à lad. paroisse par led. deffunct La Bissonnière" (1):

20 lbs pour "les choses trouvées dans le sac"; 100 sols pour les "souliers francois à homme" et 10 lbs pour le vieux capot.

Dans le même journal, le marguillier affirme qu'il a fait les dépenses suivantes: 20 lbs pour deux "services complets du deffunct"; 20 lbs pour vingt messes basses; 100 lbs que le testateur a donné comme legs à Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital; 6 lbs au bedeau pour l'ouverture de la fosse et assistance aux services; et environ 33 lbs à Zacharie Dupuis pour autres dépenses de funérailles, dont ce dernier rendit un compte exact pour le document suivant:

Estat de dépense fait pour le defunt La Bissonnière:

	lbs	sols	den.
Deux aulnes de toile et demi, 55 s. l'aune	6	17
pour le cercueil .. à jean de niâu (2)	3	
pour le menuisier et clous	12	
pour le sierge, — scavoir attaché après luy	1	
pour le pain et le vin de l'offrande	2	
aux prêtres pour l'offrande		16	2
aux porteurs du corps	2	
a seon service			
pour les deux sierges de l'offrande	1	10
pour le pain et le vin	2	
pour l'offrande attaché au sierge	1	
pour l'offrande des prêtres		16
une chemise neuve pour lembaumer prise dans le coffre			8
		32	19 10

Je certifie avoir employé les sommes contenues cj dessus pour les honneurs funebres de feu la Buissonniere, faict ce 12 febvrier 1669.

Dupuis (3)

(1) Comme il n'y a pas d'original mentionné dans l'inventaire, on peut présumer qu'il est signifié par les "trois babouges gras."

(2) Jean Deniau, scieur de long, et non Sieur du Long, comme le dit Tanguay, I, 179.

(3) Arch. N.-D. de Montréal.

Quelque lecteur du *Bulletin* pourrait-il nous dire si “ba-bouge” signifiait orignal, dans les termes du commerce des fourrures?

Pourrait-on savoir aussi ce qu'était autrefois cette cérémonie liturgique et funèbre, au service d'un défunt, du “cierge attaché après lui”?

O. LAPALICE

QUITTANCE DE CHARLES LEMOYNE

Charles Lemoyne (de Longueuil) avait été élu marguillier de N.-D. de Montréal le 21 novembre 1661, pour venir en charge en 1663.

Rendant ses comptes le 14 mai 1664, en présence de l'évêque de Pétrée, alors en visite pastorale, Charles Lemoyne fut trouvé reliquataire d'une certaine somme, dont il était personnellement responsable, jusqu'au temps d'un surplus de son successeur. On mettait alors en pratique la législation des fabriques, par laquelle le marguillier, dont les biens sont hypothéqués pendant le temps de sa gestion, comblait le déficit de son compte-rendu.

Lemoyne ne devait être remboursé que deux ans et demi plus tard, par Jean Leduc, marguillier en 1666.

Le castor tenait lieu de l'argent monnayé, rare à cette époque.

“Je soubsigné Charles Le Moyne, recognois et Confesse auoir receu du sieur Jean le Duc Marguillier de la parre. de Villemarie de pnt. en charge, la somme de Cinq Cents Soixante et Treise liures quinze sols un denier en Castor gras à huit liures Cinq sols la liure, pour pareille somme qui Mestoit deüe par lad. parroisse suiuant Larresté de mon compte de Marguillier, rendue cette pnte. année à laquelle Some de b^e. Lxxiii ^{lbs} ^{xb^s} un denier je me tiens pour Content & quicte led. Sieur le Duc & lad. parroisse & tous auls. faict à Montreal le vingt Neufie. Nouembre gbi^e. soixnt^e. Six. C. Le Moyne.”

(Arch. N.-D. de Montréal).

O. L.

LETTRE DE LOUIS DE SALABERRY A LOUIS GUY

A Québec le 5^e avril 1823
Samedi

Cher Capitaine, Je reçois à l'instant même l'agréable nouvelle de notre triomphe; et je saute à la plume. Ma première pensée se porte vers la source précieuse qui me faisait pressentir notre victoire. Vous souvient-il de ma prédiction de la nouvelle année? Vous souvient-il de l'assurance que je vous donnais du succès, quand j'appris que nos demandes étaient attachées par la main des Grâces, toujours faites pour porter le bonheur? Eh! bien elles ont encore vaincu cette fois comme elles font toujours. A leurs mains délicates est due la prospérité de notre pays. Je tiens toujours à cette idée. Quels sentimens profonds ne sont pas dus à ces Grâces enchanteresses! Tout Canadien doit les adorer; et plus particulièrement encore que l'âge et leur situation doivent engager à leur offrir de justes hommages. Voilà ma présidence finie, mais je ne puis la laisser expirer, comme président et compatriote, sans réitérer ma vive reconnaissance et celle de notre Capitale et du District, à nos jeunes beautés de Montréal, déjà si intéressantes par les dons que leur a prodigués la nature et auxquels elles ont encore ajouté l'amour de la patrie. Elles l'ont prouvé par tout ce qui se peut de plus aimables et généreux procédés. Si vous aviez formé des doutes relativement à mes pronostics sur l'effet que devaient avoir les travaux de nos charmantes jeunes dames, c'est à présent que vous me devez réparation, en voyant que vous ne deviez pas hésiter à accepter mes heureux augures: mais vous êtes trop galant homme pour avoir été coupable à cet égard.

Il faut à présent que je vous avoue que j'ai été près de succomber à la tentation d'écrire moi-même; mais je n'ai pas osé, n'ayant pas personnellement l'honneur de leur connaissance: permettez-moi donc d'offrir par vous mes sentimens du plus grand respect et de la plus vive reconnaissance, avec mes plus grandes honnêtetés pour leur respectable famille. Ne vous l'ai-je pas dit d'avance, qu'elles nous porteraient *bonheur!* Vous avez été si fort agité, et même tourmenté par les

désagréables affaires de cette malheureuse succession, que je dois vous excuser sur votre négligence envers moi. Vous n'avez pas oublié sans doute que le soir où vous arrivâtes chez moi, j'étais si indisposé d'un grand mal de gorge, que je fus obligé de prendre une voiture et bien m'envelopper pour vous mener chez Madame Baby. Vous m'aviez promis de venir le lendemain matin me voir : Vous avez manqué. Cela n'est pas bien, mon jeune ami. J'ai su cependant que vous avez fait des voyages, des inventaires, et que vous êtes allé même jusqu'à St-Valier ; mais au retour je n'ai pas eu le plaisir de vous revoir. Je ne suis pas très exigeant en formalité : aussi vous ai-je excusé sans trop d'effort, bien que pas tout-à-fait sans un tantinet de petite rancune, à cause de l'empressement où j'étais d'être informé de cette misérable affaire. A la vérité elle ne me regardait point. Je n'y mettais d'intérêt que relativement à la famille dont votre branche, Madame et ses jeunes Demoiselles m'occupent singulièrement. C'est aussi pour cela que je vous avais écrit, hors la dernière fois que M^{de} Baby m'en fit prier par Melle St-Ours, comme celle-ci peut vous l'assurer elle-même. Enfin je vous pardonne toutes vos négligences, point tant gracieables pourtant : convenez-en entre nous autres bons amis. Même si vous refusez cet arrangement avec ce pauvre colonel, ex-président, il vous pardonne toujours. Faites m'en autant quand j'aurai tort. N'ai-je pas droit d'attendre de vous cette indulgence, ne fut-ce qu'à cause de ma bonne volonté pour ma filleule, etc ? A elle, s'il vous plaît, et à Melles ses soeurs mes très affectueuses honnêtetés, et parfait respect à Madame leur Maman, de la part de quelqu'un qui a toujours l'honneur d'être très sincèrement

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. DE SALABERRY

Mr le Lt-Colonel

Louis Guy, des Milices de Montréal (1).

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

HABITANTS DE L'ISLE ROYALE ET DE QUEBEC

Rolle des noms et surnoms des familles d'officiers d'épée, de plume, justice et des principaux habitans et autres de la colonie de l'Isle royale et de Québec qui ont obtenus la subsistance à raison de six sols par jour chacun, et auxquels il est dû les sommes ci-après tirées hors ligne, pour leur subsistance à la Rochelle pendant le mois de novembre mil sept cent soixante-deux, ainsi qu'il suit :

Savoir

Familles d'officiers d'épée
1762

Novembre

Familles d'officiers de plume, justice et autres

Ajouter à la liste B 281 les noms suivants :

Au sieur Jean-François Martinans, fils de madame Martinans, veuve d'un conseiller.....	9 l.	“
Au sieur Pierre Martinans, autre fils.....	9 l.	“
Au sieur Michel Martinans, autre fils.....	9 l.	“

Familles des principaux habitans

Ajouter à la liste B 281 les noms suivants :

A Marie-François, autre fille de Marie Paris, femme du sieur Bahaud habitant (à 3 sols par jour)	4 l.	10 s.
Marie Clermont, autre fils du sieur Dumoncel, marchand, et de Geneviève Clermont, sa femme	9 l.	“
A Jacques Dumoncel, autre fils	9 l.	“
A Geneviève Dumoncel, autre fille	9 l.	“
A Marie Dumoncel, autre fille	9 l.	“
A Barbe Dumoncel, autre fille	9 l.	“
A Marie-Anne, sauvagesse	9 l.	“
Au sieur Jean Marguery, ancien habitant.....	9 l.	“
A Angélique Marguery, autre fille du précédent	9 l.	“
Au sieur Jouet, ancien habitant.....	9 l.	“

Au sieur Charles Jouet, son fils	91.	“
A Jacob, mulâtre, esclave (à 3 sols par jour) ..	41.	10 s.
A Michel Coustar, mulâtre, libre, (à idem) ..	41.	10 s.
A Marie-Anne Armand, fille d'un marchand (à 4 sols par jour)	61.	“
A Magdelaine Armand, autre fille	61.	“
A Angélique Armand, autre fille	61.	“
A Louis Armand, leur frère	61.	“
A Jean Armand, autre frère	61.	“

Habitans nécessiteux

Ajouter à la liste B 281 les noms suivants :

Par la *Belle-Américaine*.

A François-Etienne Lavinay, fils du sieur Lavinay et de Marie Liton (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
---	-----	-------

Par le *Charles*.

A Thérèse Périn, femme de Claude Carmentrand dit Champagne	91.	“
A Thérèse-Victoire Carmentrand, sa fille	91.	“
A Josephte Carmentrand, autre fille	91.	“
A Marguerite Laforest, orpheline, à la charge de Thérèse Périn, femme Carmentrand	91.	“

Par le *Prince Walles*.

A Joseph Arbonne, habitant	91.	“
----------------------------------	-----	---

Par le *Richemont*.

A Gabriel Tompicq, fils d'André Tompicq et de Anne Benoist (à 3 sols par jour)	41.	70 s.
--	-----	-------

Par la *Belle-Suzanne*.

A Jacques Iger, fils d'un habitant	91.	“
A Pierre Iger, son frère	91.	“
A Jean-Joseph, autre frère	91.	“

Par le *William Etam*.

A André Le Gros, autre fils de Pierre Le Gros, ancien soldat blessé, et de Servanne Le Normant (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Marie-Modeste Hébert, veuve de Ferdinand Hébert	91.	“
A Marie Hébert, sa fille (à 3 sols par jour) ..	41.	10 s.

Par la *Marie-Anne*.

A Marie-Suzanne Bernard, autre fille de Catherine Langlois et de Jean Bernard, caboteur (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Pierre-Jean Landry, file de Pierre Landry, habitant pêcheur (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Judith Langlois, fille de Nicolas Langlois et de Elisabeth Bouchet (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Philippe Langlois, autre fils de Magdelaine Langlois et de Pierre Pouchet (à 3 sols ar jour)....	41.	10 s.
Par le <i>Benjamin</i> .		
A Marie Sénat, fille d'un habitant	91.	“
A Jean Sénat, fils du même	91.	“
A Geneviève Sénat, autre fille	91.	“
A François Sénat, autre fils	91.	“
<i>Provenant de Rochefort</i>		
A Marie Décharie, femme de Jacques Fréquand, habitant pêcheur	91.	“
A Marguerite Bouin, fille de son premier mariage	91.	“
A Marie-Charlotte Fréquand, sa nièce	91.	“
A Angélique Seaux, orpheline	91.	“
A Louise Seaux, sa cousine	41.	10 s.
A Pierre Villedieu, habitant pêcheur	91.	“
A Marie Cruchon, sa femme (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Pierre-Charles Lavigne, fils de Charles Lavigne, habitant pêcheur, et de Anne Lafargue, sa femme (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Jean-Baptiste Petitpas, fils du premier mariage d'Anne Lafargue	91.	“
A Praxède Bariau, femme de Louis Orly, sergent, licencié	91.	“
Par le <i>Fany</i> .		
A Marguerite Baron, femme de Jean Marguery	91.	“
A François Marguery, son fils (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Marie Marguery, sa fille (à idem)	41.	10 s.
A Eléonore Marguery, autre fille (à idem) ..	41.	10 s.
Par le <i>Bristol-Galley</i> et autres navires.		

A Gabriel Sainte-Marthe, autre fils du sieur Sainte-Marthe, sergent licencié, et de Marguerite Mourlay (à 3 sols par jour).....	41.	10 s.
A Jacques Térís, fils d'Antoine Térís, soldat licencié et de Félicité-Gabrielle Mellot.....	41.	10 s.
A Josephe Chevrier, femme de Claude Marin, habitant	91.	“
A Marie Marin, leur fille, (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Marie-Marguerite Mailly, fille de Louise Painparay et de Joseph Mailly (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Marie-Catherine Mailly, autre fille, (d ^o .)	41.	10 s.
A Marie-Thérèze Mallouin, femme de Pierre Toussaint	91.	“
A Marie-Anne, sa fille, née à La Rochelle le 11 octobre 1762 (pour 5 jours à 3 s.)	71.	13 s.
A Elisabeth Guillaume, orpheline	91.	“
A Marie Cluzeau, femme de Claude Bertin, soldat licencié	91.	“
A Gabriel Bertin, son fils (à 3 sols par jour)	41.	10 s.
A Marie Bertin, sa fille, (à idem).....	41.	10 s.
A Catherine Bertin, autre fille (à idem).....	41.	10 s.
A Marie-Anne Hébert, femme de Nicolas Camus (à 3 sols par jour).....	41.	10 s.
A Louis Sellier, son fils, d'un premier mariage (à 3 sols par jour).....	41.	10 s.
A Marie Camus, sa fille (à idem).....	41.	10 s.
A Nicolas Camus, autre fils (à idem).....	41.	10 s.
A François Robinet, dit Va-de-bon-Coeur, caporal licencié	91.	“
A Françoise de Sève, femme de François Morineau	91.	“
A Marie-Anne Voisel, sa fille, d'un premier mariage	91.	“
A Pierre Cotté, habitant de Québec.....	91.	“
A François Hardilly, soldat licencié.....	91.	“
A Marie-Anne Hervé, sa femme	91.	“
A Jean-Baptiste Massé, dit Saint-Jean, soldat licencié	91.	“
A François Malherbe, tailleur d'habits.....	91.	“
A Magdelaine Courtant, sa femme.....	91.	“

par jour)	A Magdelaine Malherbe, leur fille (à 3 sols	41.	10 s.
	A Michel Malherbe, leur fils (à 3 sols p. jour)	41.	10 s.
	A Pierre Malherbe, autre fils (à idem)	41.	10 s.
	A Jean-Baptiste Sadec, armurier	91.	"
	A Louise Malarde, sa femme	91.	"
	A Hyacinthe Sadec, leur fils (à 3 sols p. jour)	41.	10 s.
	A Jean-Baptiste Sadec, autre fils (à idem)	41.	10 s.
par jour)	A Guillaume Coulomb, de Québec (à 4 sols	61.	"
ron	A Elisabeth Dauleau, veuve de Jean Borderon	91.	"
par jour)	A Marie-Elisabeth Borderon, sa fille (à 4 sols	61.	"
	A Louis Borderon, son fils (à 4 sols p. jour)	61.	"
	A Jean Méo, habitant	91.	"
	A Catherine Michel, sa femme	91.	"
	A Catherine Méo, leur fille	91.	"
	A Marie-Victoire, autre fille	91.	"
jour)	A Marguerite Méo, autre fille (à 4 sols par	61.	"
	A Josephe Méo, autre fille, (à 4 sols par jour)	61.	"
	A Marie Méo, autre fille (à 4 sols par jour)	61.	"
	A Toussaint Méo, leur fils (à 4 sols par jour)	61.	"
	A Marie Méo, autre fille (à 4 sols par jour)	61.	"
jour)	A Magdelaine Méo, autre fille (à 4 sols par	61.	"
mère de	A Marie-Françoise Valade, veuve Michel, mère de Catherine Michel (à 4 sols par jour)	61.	"
	A Denis Camus, dit la Volonté, soldat licencié	91.	"
	A Marie-Louise Bluteau, sa femme	91.	"
sols par jour)	A Marie-Angélique Camus, leur fille, (à 3	41.	10 s.
sols par jour)	A Marie-Catherine Camus, autre fille, (à 3	41.	10 s.
	A Louise Camus, autre fille (à 3 sols p. jour)	41.	10 s.
	A Marie Camus, autre fille (à idem)	41.	10 s.
	A Marie-Catherine Bluteau, soeur de Marie-Louise Bluteau	91.	"

Au nommé Bracart, dit Saint-Laurent, sergent licencié	91. “
A Marie-Josephe Gracien, sa femme (à 3 sols par jour)	(1) 41. 10 s.

LETTRE DU MINISTRE AU MARQUIS DE BRETEUIL

A fon^{au}, le 25 7^{bre} 1725

Suivant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, monsieur, jay pris les ord^{res}. de S. A. S. au sujet des nommez Begon, Beauport, Pottier, Delvignes dit Flamant et Claret dit d'Angely, qu'elle a résolu de faire retirer du Château de la Bastille pour les fe' transporter aux colonies. Comme yl convient de les separer et quil y a des colonies ou yl n'est pas à propos d'en faire passer aucun yl a esté réglé qu'il en seroit envoyé un à la Guadeloupe, un à la Grenade et les trois autres en Canada et à l'Isle Royale, vous pouvez donner les ordres nécessai^{res}. pour le transport des deux premiers au port de Nantes où les armemens sont plus frequens, et sur lavis que vous aurez agreable de me donner de leur depart et de leur nom je donneray ordre pour leur embarquement. A l'égard des trois ant' yl faudra les fe' conduire à la Rochelle, mais yl ny a rien de pressé sur cela, parce qu'il ny aura point de V^{aux}. prêts pour Canada et l'île Royale avant le mois d'avril (2).

QUESTION

D'après un document inédit intitulé “ Mémoire des papiers que j'ai donnés à garder à mon fils Boucher...” et signé par Pierre Boucher, il appert que dès 1650 le dit Pierre Boucher avait eu la concession d'un fief appelé *Marie* sur le territoire actuel du Cap-de-la-Madeleine. Quel est ce fief *Marie*?
Cap de M.

(1) Tiré des Archives départementales de la Charente Inférieure (amirauté de Louisbourg).

(2) Archives du Canada, à Ottawa.

SUPPLIQUE DE MARIE-THERESE-AGNES, DE
NIGANICHE, AU MINISTRE DE LA MARINE

Monseigneur,

Supplie très humblement Marie Thérèse Agnès, de Niganiche, à 25 lieues de Louisbourg, et prend la liberté de remontrer à Votre Grandeur que son père Guillaume Agnès, de Paris, avoit passé en Canada en qualité de soldat; qu'il y fut fait sergent et parvint ensuite par sa bonne conduite à être officier, qu'envoyé à Québec, il s'y étoit marié à Thérèse Martel, canadienne d'origine; que, peu après, il fut envoyé à Niganiche; que c'est là que la suppliante est née et a été élevée; qu'elle y avoit épousé, en première noce, un nommé Jacques Bertaux, de St. Planchers, près Granville, qui avoit été s'y établir et y commandoit un bateau de pêche, dans lequel il a péri, et les enfants qu'elle en a eus sont morts; que, dans la précédente guerre, lorsque les Anglois s'emparèrent du Canada, son père fait prisonnier fut conduit à Boston, de là fut repassé en France et débarqué à Morlaix, où il est mort à l'hôpital, âgé d'environ 100 ans; qu'elle fut également transférée en France et débarquée à Granville; que, peu après, elle y épousa en 2^e noce le nommé Guillaume Cantin, de Cherbourg, matelot classé à Granville; qu'entre les deux guerres, elle repassa avec son mari à Niganiche où il établit une pêcherie dont ils vécurent jusqu'à la reprise de ce même pays, qu'ils ont tout perdu et qu'ils furent emmenés prisonniers en Angleterre où son mari est mort. La suppliante avoit alors sept enfants, dont six sont morts des misères de la traversée et de la prison de Plimouth. Elle fut renvoyée à Morlaix, où elle ne fut point admise à la subsistance du Roi. Les parents de son second mari lui ayant mandé que les Acadiens et les Canadiens, qui étoient à Cherbourg, recevoient ce secours, la suppliante s'y rendit et en effet elle l'a reçue depuis le p^{er} janvier 1762 jusqu'à ce jour, que M^r le commissaire lui a annoncé qu'elle lui est supprimée du p^{er} de ce mois. La suppliante a l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'agée de 58 ans, accablée d'infirmités constatées par le certificat ci-joint, qui la mettent hors d'état de travailler pour gagner sa vie, elle se trouve, par cette suppression, réduite à la plus extrême misère, sans aucune ressource du côté des parents de feu son

mari, qui, dans ce temps de cherté, sont aussi pauvres qu'elle, et encore moins du côté de son fils, qui, à la veille de se marier, paroît n'avoir pas pour elle les sentiments de tendresse que la nature devoit lui inspirer, et qui d'ailleurs n'aura sûrement rien de reste de la paye que le Roi veut bien lui continuer pour vivre avec sa future femme et les enfants, qui en proviendront. Dans cette triste position la suppliante a recours à la justice et à la charité de Votre Grandeur, et les réclame, afin que, touché de la misère où elle se trouve réduite, il vous plaise la secourir et lui rendre cette subsistance du Roi qui est le seul bien qui lui reste pour soutenir sa languissante vie, et elle continuera et redoublera les vœux les plus ardents au Ciel pour la précieuse conservation de Votre Grandeur.

Présenté le 10 avril 1773 sous la marque de la suppliante.

(Marque autographe)

Nous, docteur en médecine, médecin de l'hôpital royal militaire et maritime de Cherbourg, certifions avoir visité la nommée Marie Thérèse Agnès veuve Cantin, âgée de cinquante huit à cinquante neuf ans, à laquelle nous avons remarqué une hernie inguinale (sic) d'une grandeur demesurée, du côté gauche, de plus attaquée d'un asthme humide qui, par la toux fréquente qu'il occasionne, ne permet point de réduction permanente de l'hernie.

A Cherbourg, le 30 mars 1773.

DE LAVILLE, D. M. (1)

QUESTION

M. l'abbé Proulx, dans la *Revue Canadienne* de 1887, cite un bill de la législature de New-York du 14 avril 1726 intitulé: "An act to entitle Lewis Hector Piot de Langloiserie to the sole fishery of purpoise in the province of New-York during the term of years."

Quel est ce Piot de Langloiserie canadien établi à New-York dès 1726?

Cur.

(1) Archives des colonies, série E.

LETTRE DU GOUVERNEUR DUQUESNE AU
MINISTRE (10 OCTOBRE 1754)

Monseigneur,

Il m'en coûte beaucoup à vous faire des représentations pour vous engager à faire des nouvelles dépenses, mais elles sont si indispensables que j'aurais à me reprocher de sortir de cette colonie sans vous avoir fait observer de quelle importance il est d'y faire face.

Je ne doute pas que M. Franquet vous ait informé que le fort St-Frédéric ne soit prêt à tomber par le défaut qu'il y a dans sa construction, que l'épaisseur des murs n'est nullement proportionnée aux terrasses qu'ils ont à supporter et ils sont actuellement en si mauvais état que lorsque j'y ai envoyé cet été pour travailler aux plates-formes, les maçons ont beaucoup hésité de réparer les crevasses des murs tant ils craignaient qu'ils n'écroulassent au premier coup de marteau.

Ce poste, comme vous sçavez, Monseigneur, est une clef du Canada et la réparation qu'il exige ne peut se différer.

Le sieur chevalier Le Mercier, à qui j'avais ordonné de visiter le fort de Niagara vous rendra compte qu'il est prêt à tomber en botte, qu'on n'ose plus passer dans les chemins de et qu'on a été forcé de l'ébrançonner extérieurement, ce qui fait une échelle pour y entrer; on n'oserait, dans un cas même pressé, se servir de son artillerie parce que la secousse du canon ferait écrouler la terrasse.

Ce fort est le soutien des postes du sud, en cas de guerre ou de représailles, il serait facile de s'en emparer. J'ai même de la méfiance sur la manière dont on fortifie actuellement Chouaguen.

Le sieur Le Mercier m'a assuré que l'établissement du fort de Niagara pourrait se faire en pierres et il serait à souhaiter que l'on y pourvoit bientôt.

Comme j'ay remarqué, Monseigneur, que les fortifications de Québec sont avancées de manière qu'en fermant les portes on serait parfaitement à l'abri des incursions des sauvages et que je ne puis envisager que les Anglais puissent faire des entreprises par les obstacles qu'ils auraient à surmonter tant pour la navigation que pour faire des descentes, je vous propose, Monseigneur de supprimer tous les fonds que

vous auriez destinés pour les fortifications de la ville de Québec, excepté les réparations indispensables, pour mettre le fort St-Frédéric et celui de Niagara dans l'état où ils doivent être à moins que vous n'ayez d'autres moyens pour faire retrouver cette dépense.

Je ne puis vous cacher que la situation de ces deux forts importants m'aurait donné des vives inquiétudes, si j'avais gouverné cette colonie plus longtemps, parce que j'aurais été forcé d'en augmenter considérablement les garnisons pour estre en état de faire face à l'ennemy, ce qui coûterait beaucoup.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

DUQUESNE

Québec, le 10 octobre 1754 (1).

LES DISPARUS

Mgr Jean-Baptiste Proulx — Né à Sainte-Anne de Bellevue le 7 janvier 1846, du mariage de Jean-Baptiste Proulx et d'Adeline Lauzon. Ordonné prêtre le 25 juillet 1869, il fut successivement professeur de rhétorique au séminaire de Sainte-Thérèse, missionnaire au Manitoba, chapelain des Soeurs de Sainte-Croix à Saint-Laurent, professeur de lettres au séminaire de Sainte-Thérèse, chapelain de la prison des femmes à Montréal, curé de l'île Bizard, curé de Saint-Lin, vice-recteur de l'université Laval à Montréal. Décédé à Ottawa le 1er mars 1904. En 1878, M. Proulx avait été fait *camerier secret* de Sa Sainteté, ce qui lui donnait droit au titre de Mgr. On trouvera la liste des ouvrages de Mgr Proulx dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIV, p. 79.

UN MARCHE POUR DEUX AUTELS

Fut présent sieur François Baillargé fils, sculpteur et peintre, de la ville de Québec, y demeurant, lequel s'engage et s'oblige par ces présentes envers la fabrique de Neuville de la Pointe aux Trembles, à ce présent et acceptant pour la dite fabrique Maître François-Xavier Larue, notaire de cette Province et marguillier en exercice de l'oeuvre de la dite fabrique, deux autels bombés de six pieds mesure française de longueur à l'endroit du renflement sur trois pieds deux pouces de hauteur et deux pieds et six pouces de profondeur ensemble deux gradins et tabernacles aussi de six pieds de longueur même mesure le tout fait et parfait suivant le plan et dessins en élévation tant de front que de profil, signés des parties et de nous notaire soussignés et lesquels ont été à l'instant remis au dit sieur Baillargé pour la meilleure exécution des dits ouvrages, lesquels seront livrés aux Dames Doreuses le plus tard vers le commencement de novembre prochain où ils seront transportés aux frais de la dite fabrique et s'oblige en outre le dit sieur Baillargé de peindre les dits autels en façon de marbre chez les dites Dames Doreuses s'il en obtient la permission de Monseigneur l'Evêque si non ils seront rapportés à son atelier pour y être peints selon les avis de Messire l'abbé Desjardins et de telle couleur qu'il jugera à propos lesquels dits autels seront sujets à visite par gens experts en cas de contestation entre les parties et pour lesquels dits deux autels, gradins et tabernacles le dit sieur Larue au dit nom s'oblige de payer au dit sieur Baillargé ou ordre la somme de mille livres de vingt sous payable en deux paiements égaux dont le premier paiement sera fait lorsque la moitié de l'ouvrage sera fait et l'autre paiement lorsque les dits autels seront parachevés et reçus. Car ainsi a été convenu de bonne foi entre les parties. Promettant &c. Obligant, Renonçant &c. Fait et passé à Québec étude de M^e. Planté l'un des notaires soussignés l'an mil huit cent un le huit juillet avant midi et ont les parties signé après lecture faite,

F. Baillargé

F. X. Larue

A. Dumas Not. pub.

Jh. Planté

L'ABBE RENE-CHARLES DE BRESLAY

Né en juin 1658, dans la ville du Mans, admis à la cour de Louis XIV " comme gentilhomme servant de la Chambre du Roi ", entré à 33 ans au Petit Séminaire de Saint-Sulpice, arrivé au Canada le 3 août 1694, après une traversée de quatre mois, à la paroisse de Montréal de 1694 à 1696. Il y est curé du 3 novembre au 19 novembre 1703. Il est à Sainte-Anne de 1703 à 1721. M. de Vaudreuil s'était fait donner la propriété des îles qui portent son nom. Une de ces îles, celle qui est le plus à l'est, en face du fort de Senneville, était l'île aux Tourtes. C'est là que Monsieur de Breslay transporta les Nipissingues de la baie d'Urfé. Depuis que les traiteurs se rassemblaient à ce dernier endroit les sauvages s'étaient adonnés à l'ivrognerie. Sur l'île aux Tourtes, M. de Vaudreuil avait établi un fermier qui vendait encore de l'eau-de-vie. De là démêlés entre le missionnaire et le gouverneur. Monsieur de Breslay vivait habituellement au milieu de ses sauvages. Il s'était construit sur l'île une maison à ses propres frais. Elle servait à la fois de chapelle et de cure. Une enceinte de pieux avait été construite pour défendre les bâtiments. Ce fut l'origine de ce fort auquel M. de Vaudreuil donna une garnison et un lieutenant des troupes de la marine, René Godefroy, sieur de Linctot, pour commandant, et qui logeait dans la maison du curé. M. de Breslay est à la Pointe-Claire de 1716 à 1720. Il fait pour ses missions trois voyages en France, 1707, 1714, 1723. Il revient en Amérique en 1720 pour être missionnaire dans l'île Saint-Jean et en Acadie. Le 17 avril 1721, il était curé de l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard). En 1723, il passait à Beaubassin où il bâtissait une église. En 1724, il était curé à Port-Royal où il resta jusqu'en 1731. Il eut alors des démêlés avec des confrères qui se plaignirent au gouverneur Armstrong. Les certificats de bonne conduite de Philipps et de Crosby ne purent le sauver. Il fut rappelé en France où il mourut le 4 décembre 1735 (L'abbé Henri Gauthier, *Sulpitiana*, p. 174).